

Rapport d'activités

2018

Conservatoire des Sites Alsaciens

Association reconnue d'utilité publique





Rapport moral du Président

Assemblée Générale du 27 Avril 2019, à Cernay

L'année 2018 a été riche en événements et en réalisations. Le rapport d'activités et le rapport financier en rendent compte. Je voudrais toutefois évoquer des faits majeurs de l'année 2018 et des projets pour 2019 :



Un nouveau siège social pour le CSA

L'acquisition du nouveau siège social et administratif de notre association à Cernay a été finalisée le 28 décembre 2018, en pleine et entière coopération avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Je rappelle que cette acquisition en pleine propriété du CSA a été effectuée sur fonds propres de l'association, sans aides publiques. Elle a été rendue possible en partie grâce à un testateur, M. Roland MATHIS. Un hommage lui a été rendu lors de l'inauguration des bâtiments. Moins d'une année s'est écoulée entre la décision du conseil d'administration le 7 juillet 2018 et l'emménagement les 2 et 3 avril 2019 ! Après un déménagement et un emménagement impressionnants, voici le CSA installé dans ses murs depuis fin avril. Nous sommes heureux d'offrir à nos collaborateurs un outil de travail adapté à leurs missions et un cadre professionnel agréable. Nous sommes heureux aussi de pouvoir accueillir nos bénévoles dans des locaux qui sont les leurs.

De nouveaux espaces naturels protégés

Dans le cadre de notre mission première, plusieurs sites ont été acquis ou loués en 2018, d'autres opérations sont en projets, témoignant de la bonne capacité du CSA à négocier et à finaliser de nouvelles protections foncières. La priorité a été donnée aux zones humides avec l'acquisition d'un étang de 5 ha à Pfetterhouse dans le Sundgau, ainsi qu'à deux sites présentant un intérêt à la fois géologique et naturaliste : l'ancienne carrière de Lauw (68) et l'ancienne carrière de Lembach (67). À chaque fois, les dons et les souscriptions de nos membres ont rendu possibles ces nouvelles protections. Soyez en remerciés, ainsi que notre partenaire l'Agence de l'Eau Rhin Meuse toujours à nos côtés pour protéger les zones humides. La protection foncière des espaces naturels, c'est l'ADN du CSA !

Un véritable réseau de sites protégés

Milieux ouverts, zones humides, vergers, forêts. Des pelouses calcicoles du Jura alsacien aux rives de la Lauter, en passant par les hautes chaumes vosgiennes et le Ried noir de la Zembs, le CSA protège, entretient et suit sur le plan scientifique 364 sites représentant 3 630 ha. Bénévoles, salariés, partenaires, grand public, nous pouvons être fiers du résultat. En 2018, nos objectifs de gestion ont été largement atteints. La gestion des espaces naturels, dont le CSA est



le dépositaire, mobilise une énergie de tous les instants et beaucoup de compétences. Dites-le autour de vous, il existe ici un réseau d'espaces naturels à haute valeur écologique et paysagère, avec des sites ouverts à tous. Prochainement nous proposerons à nos partenaires une initiative visant à doter l'Alsace d'un pôle de compétences transfrontalières pour l'émergence de projets de protection et de gestion des espaces naturels. À moyen terme, avec nos amis des Conservatoires d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne et de Lorraine, nous proposerons à nos partenaires la création d'un pôle d'expertise régional pour la renaturation des habitats naturels.

Une sérieuse gestion associative

Permettez-moi de souligner les importants efforts consentis par le CSA, dans le prolongement des évolutions déjà engagées les années précédentes.

Rigueur financière et équilibre budgétaire, optimisation des plannings, priorisations à tous les niveaux. Des objectifs atteints et même largement dépassés :

- en 2018 une augmentation significative du compte d'exploitation par rapport à 2017 de plus de 500 000€, soit une variation de + 36%. Certes, ce montant représente aussi des dépenses qui seront engagées sur plusieurs années. Mais il indique que le CSA a beaucoup travaillé en 2017. Il a monté de nombreux projets qui ont obtenu l'accord de nos partenaires. Notamment par la signature de nouveaux contrats Natura 2000 et des aides importantes de l'AERM. Ces moyens permettent de démultiplier les aides allouées par nos partenaires historiques : la Région Grand Est, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Autrement dit, pour 1 € alloué, le CSA monte des projets, négocie et obtient 2€ supplémentaires.

- une variation positive des fonds propres tels que cotisations, souscriptions, dons et legs qui témoignent de la confiance de nos membres et du soutien du public.

- le dégagement d'un excédent sur l'exercice, le tout à effectif salarié légèrement augmenté et dans un contexte tout à fait particulier avec l'acquisition et l'aménagement du nouveau siège de Cernay ! J'adresse mes félicitations et remerciements au directeur Michel DUROUSSEAU et à la responsable administrative et financière Brigitte WALTER, au trésorier Jean-Pierre MAIZIERE, ainsi qu'à l'équipe salarié pour les efforts demandés.

Je suis un président heureux, confiant en la capacité du conseil d'administration, des bénévoles et des salariés à relever ce défi majeur qu'est la protection de la biodiversité et des espaces naturels. Je suis intimement persuadé que la petite graine plantée par des pionniers en 1976 continuera de croître. À l'heure de l'urgence climatique, de la transition écologique et de la demande de nos concitoyens d'un « mieux » de démocratie, le CSA et les ONG apportent des solutions concrètes.

Mais nous identifions aussi des défis et des inquiétudes !

Des défis

Un bénévolat vivant

Bénévoles, territoires, vie associative : nous formons une communauté au service de la biodiversité. Dès la fin 2018, année transitoire d'expérimentation de la nouvelle démarche bénévolat-territoires, nous avons été en mesure de monter en puissance en créant un nouvel emploi dédié à la vie associative, à la valorisation et à la recherche de nouveaux partenariats. Tout un programme !

Le CSA est engagé dans un mouvement de fond, sur le long terme, associant nos salariés car sur le terrain l'action du binôme bénévoles-salariés est fondamentale. Les premiers résultats sont perceptibles : 5 nouveaux conservateurs bénévoles et déjà 5 autres supplémentaires au 1er trimestre 2019 : il faut persévérer.

Merci aux 8 référents territoriaux qui se sont proposés pour animer leurs territoires sur le périmètre d'une ou plusieurs communautés de communes. Et merci aux 136 conservateurs bénévoles. Vous êtes les sentinelles de la biodiversité !

Évolution des partenariats

Je dis aux partenaires : les années précédentes, vous aviez des attentes, parfois des attentes fortes. Le CSA a fait des efforts très importants, dans un contexte contraint, souvent avec des baisses de subventions importantes et à effectif salarié constant.

Oui à des partenariats basés sur la confiance réciproque, et si possible des partenariats pluriannuels, évolutifs, avec une réelle dynamique en terme de nouveaux projets pour la nature.



Oui à des partenariats identifiant la spécificité associative du CSA et privilégiant le régime de la subvention.

Contribuer à enrayer la chute de la biodiversité

Diminution de 30% des populations d'oiseaux en France, diminution drastique des insectes constatée par nos voisins allemands, poursuite de l'érosion de la biodiversité partout dans le monde, crise climatique.

Tous ensembles, associations, scientifiques, élus, acteurs économiques : nous pouvons et nous devons agir. Chaque petite parcelle protégée est un petit combat gagné. Patiemment, année après année, le réseau des sites apporte sa contribution. Certaines espèces trouvent dans les sites protégés par le CSA leurs dernières stations alsaciennes voire leur unique station en France.

Davantage de cohérence des politiques foncières

Nous souhaitons remettre le CSA au centre des politiques de protection des espaces naturels et de la biodiversité. Une politique concertée doit exister entre tous les acteurs – Région, AERM, Etat, SAFER, ENFLE et les Conservatoires d'Espaces Naturels – pour la protection de la biodiversité.

Lors de l'Assemblée Générale 2018 à Soultz-les-Bains, j'avais proposé aux représentants des collectivités publiques d'organiser ensemble une conférence sur le foncier naturel, afin de faire un état des lieux, d'identifier les besoins et surtout de bâtir un plan d'action. Elle n'a pas eu d'écho à ce jour. Aussi je la réitère ici, en insistant sur l'urgence de définir des politiques foncières volontaristes et cohérentes entre elles, avec le CSA et non sans lui.

Compensation écologique

Le CSA possède déjà une longue expérience en matière d'accompagnement du volet foncier et gestionnaire des mesures compensatoires prescrites par l'Etat à des maîtres d'ouvrages publics ou privés.

Il a défini des principes cohérents d'acceptation ou non de cette prise en charge. Et notamment que les sites existants du réseau CSA n'ont en aucun cas à servir de compensations à des destructions liées à des projets. Une destruction autorisée par l'Etat doit être compensée par la mise en protection de nouveaux sites !

Dès 2017, nous avons fait part aux représentants de l'Etat et à la DREAL que le dispositif des compensations devrait évoluer, surtout en ce qui concerne les modalités pratiques visées dans les arrêtés préfectoraux. Ici aussi je réitère notre invitation à participer à la mise en œuvre de ces nouveaux défis.

Des inquiétudes aussi

Le modèle économique des associations

On le sait, ce modèle est fragile.

Il nous faut réfléchir sans tabou aux forces et aux faiblesses de notre modèle économique associatif, sans perdre de vue notre objectif de protection de la nature et notre identité associative. Nous avons démarré la réflexion en 2017 lors de la démarche bénévolat-territoires. Elle sera poursuivie par la recherche de nouveaux partenariats au niveau local, tout en nous interrogeant sur nos pratiques de gestion des sites et leur évolution tout particulièrement dans le contexte du changement climatique. Qu'on y songe, des projections identifient des pics de chaleur de 45° en 2050 ! Mais aussi en réfléchissant à une valorisation possible des produits des sites. Je souhaite que nous poursuivions la réflexion également avec nos collègues au sein de la conférence permanente des trois conservatoires Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine.

La biodiversité est dans les discours certes, mais toujours pas assez dans les actes.

Tous les jours on constate le manque de volonté ou d'ambition, les moyens sont très en deca des besoins, traduction littérale du court trisme ambiant.

Le public soutient nos actions. Les français font confiance aux associations de protection de la nature pour affronter la crise de la biodiversité et le défi des changements climatiques. Et ce public, c'est vous chers amis. Votre conservatoire des sites est déterminé plus que jamais à protéger tous les petits coins de paradis de l'Alsace.

Frédéric Deck



Sommaire

Protéger	6
Connaître	14
Gérer	22
Valoriser	28
Accompagner	32
Réseaux et partenaires	34
Vie de l'association	38



Drosera rotundifolia. Photo : L. Dietrich - CSA



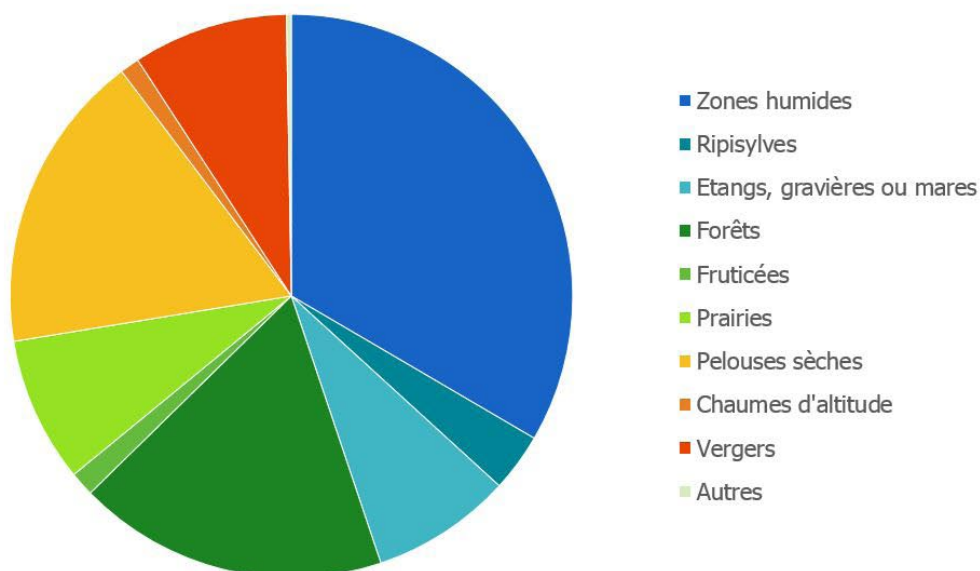
Protéger

Le Conservatoire des Sites Alsaciens a pour vocation la protection des espaces naturels via la maîtrise foncière. L'acquisition et la location des sites naturels ainsi que la gestion des réserves naturelles nationales et régionales permet de protéger les espaces naturels. Chaque année, le Conservatoire agit dans ce sens en réalisant une veille foncière pour augmenter les surfaces protégées : par extension des sites déjà existants ou par création de nouveaux sites.

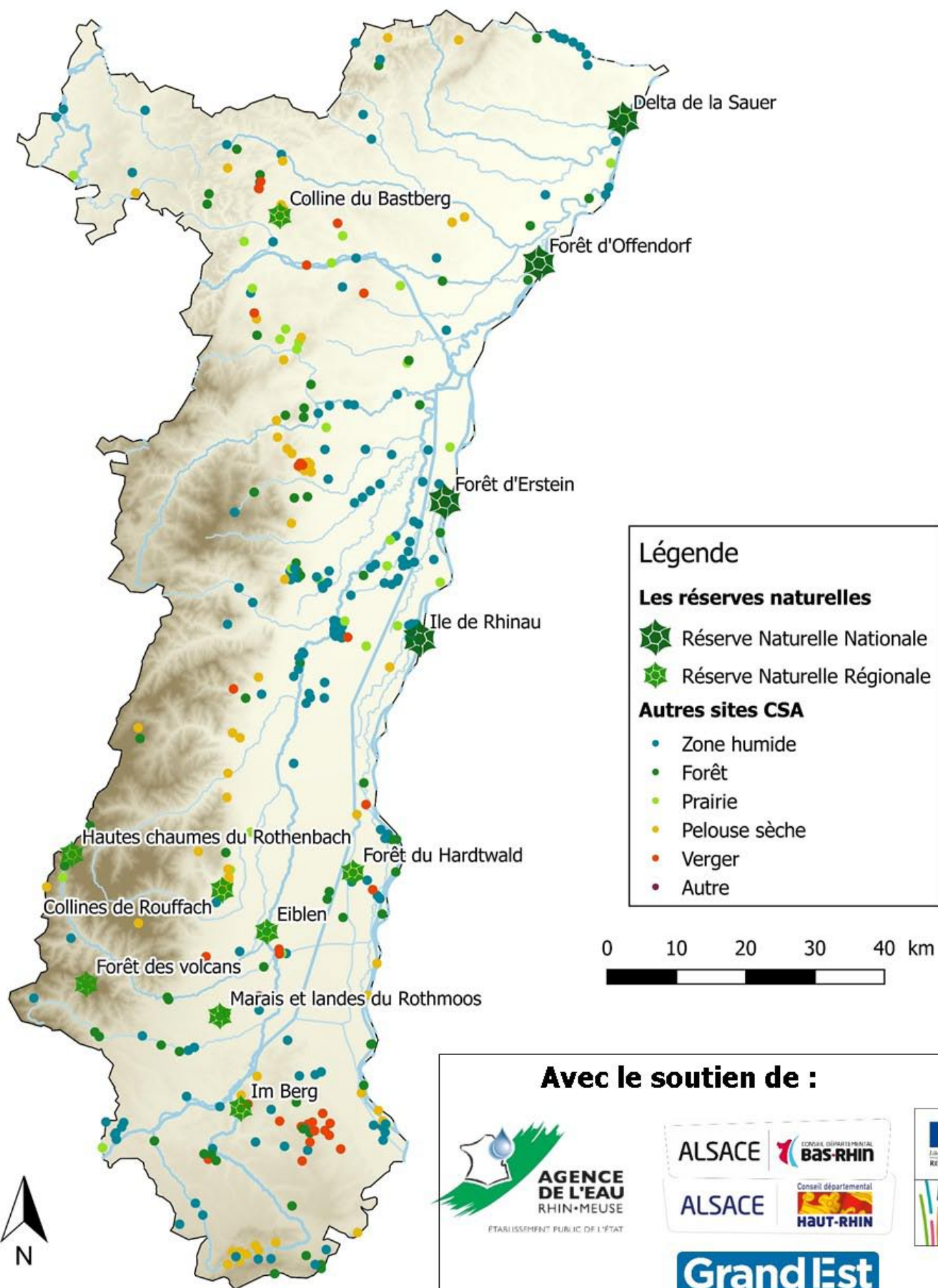
En 2018, ce sont ainsi **364 sites** représentant **3 630 ha** qui sont protégés sur tout le territoire alsacien.

Ces sites sont extrêmement diversifiés, à l'image de l'Alsace et de la variabilité de sa géologie, de son climat, de son altitude, de son hydrologie... Le graphique ci-dessous représente les grands types de milieux protégés par le CSA. À noter que les zones humides sont très bien représentées avec plus d'un tiers des sites. La carte ci-contre permet de visualiser la répartition géographique de ces milieux.

Proportions des habitats naturels protégés par le CSA



Les sites protégés par le CSA



Avec le soutien de :





Au cours de l'année 2018, les protections foncières réalisées par le Conservatoire des Sites Alsaciens, avec le soutien du public et en partenariat avec les collectivités publiques (Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Département du Bas-Rhin, Département du Haut-Rhin, Etat et Région Grand Est), ont concerné **14 sites** dans **9 communes** et représentant **21,4 ha**. Deux baux de location ont également été renouvelés en 2018 au CSA.

La maîtrise foncière de ces sites a un coût : celui de l'achat ou de la location, mais aussi celui de l'animation en amont et en aval. En effet, une animation foncière forte est nécessaire en amont afin de parvenir à acheter ou louer le site en question. En aval, c'est sa gestion (plan de gestion, travaux...) qui demande des financements. Tout cela est rendu possible par les subventions des collectivités publiques : l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, l'Etat et la Région Grand Est.

> Nouveaux sites

Commune	Lieu-dit	Unité Fonctionnelle de Gestion	Surface (ha)
Pfetterhouse	Gerschwiller	Etangs de Gerschwiller	5,49
Lembach	Kohlweg	Pelouses sèches et carrière de Lembach	4,81
Bossendorf	Unterliess	Zone humide à Bossendorf	0,81
Lauw	Buchberg	Carrière de Lauw	7,24

> Renforcement de sites

Commune	Lieu-dit	Unité Fonctionnelle de Gestion	Surface (ha)
Illkirch Graffenstaden	Schlagenlache (Hertenmatten)	Bande rhénane Eurométropole Sud	0,06
Bischoffsheim	Kritt	Bischenberg à Bischoffsheim et Rosheim	0,03
Gresswiller	Wurmberg	Colline du Wurmberg à Gresswiller	0,69
Herbsheim	Acht Tage et Roettel	Ried de la Zembs à Herbsheim, Obenheim, Rossfeld	1,47
Wissembourg	Im Woog	Vallée de la Lauter à Wissembourg	0,29

> Renouvellement de baux

Commune	Lieu-dit	Unité Fonctionnelle de Gestion	Surface (ha)
Rouffach	Bollenberg	RNR Collines de Rouffach	43,24
Berrwiller	Allwinden	Vergers d'Ensisheim et de Berrwiller	0,88

> Réserves naturelles

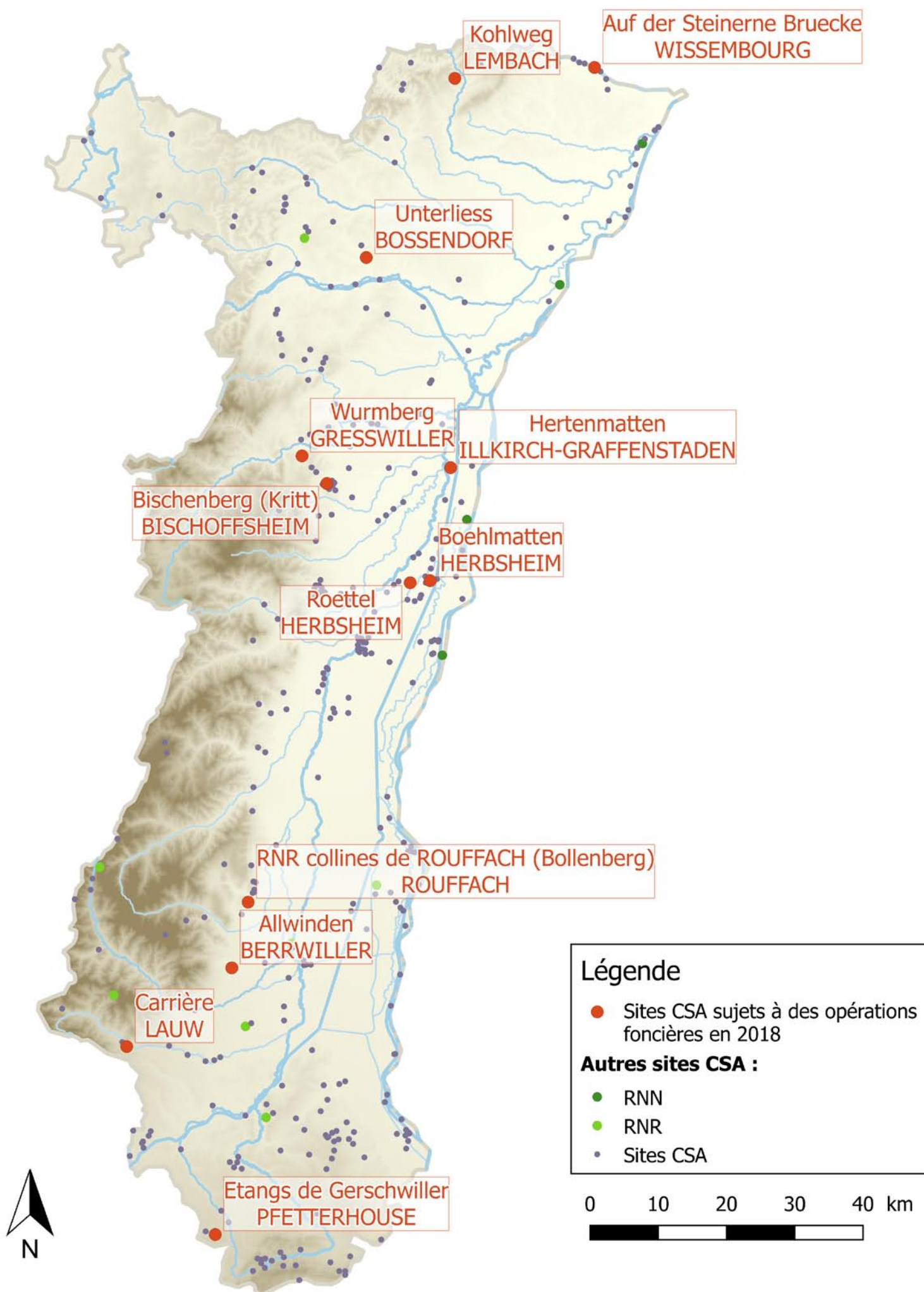
Le Conservatoire des Sites Alsaciens protège et gère également **12** réserves naturelles.

4 Réserves Naturelles Nationales, soit **1 036 ha** de forêts alluviales le long du Rhin confiées au CSA par l'Etat.

8 Réserves Naturelles Régionales, soit **479 ha** dont la gestion a été confiée au CSA par la Région Grand Est.

Ces espaces naturels remarquables font l'objet d'une protection réglementaire appliquée par le CSA. En tant que réserves naturelles, des règles spécifiques s'y appliquent comme l'interdiction de cueillir des plantes ou l'obligation de tenir son chien en laisse. Pour les réserves naturelles régionales, c'est une mission de sensibilisation du public qui est menée par les salariés du CSA. Pour les réserves naturelles nationales, de véritables missions de police et de surveillance sont menées pour un total de **625 heures** sur les 4 RNN.

Protections foncières en 2018





Zoom sur les actions foncières du CSA

Les nouveaux sites protégés par le CSA

Nom : Etangs de Gerschwiller

Commune : Pfetterhouse

Superficie : 5,49 hectares

Habitats majeurs : Etang, zone humide (berges), mégaphorbiaie, magnocariçaie, fruticée et prairie de fauche

Espèces remarquables : *Carex bohemica* et *Pelophylax lessonae*

Maîtrise foncière : Acquisition en pleine propriété du CSA avec une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

L'étang et ses berges sont inclus dans le site Natura 2000 des Etangs du Sundgau et sont reconnus comme une Zone humide remarquable par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Le site se situe en tête de bassin du Babersenbach, un affluent de la Largue et est alimenté par un ruisseau qui prend sa source dans une forêt au sud-ouest du site.

Le site fera prochainement l'objet d'un plan de gestion qui fixera les lignes directrices de la gestion en accord avec les objectifs du DOCOB (DOCUMENT d'OBJECTIFS) du site Natura 2000 des Etangs du Sundgau. Le projet a été mené en lien avec l'AERM et l'EPAGE de la Largue, avec lequel le CSA collabore de longue date pour la préservation des zones humides du Sundgau.



Vue sur l'étang de Pfetterhouse.
Photo : CSA



Front de taille de la carrière de Lauw.
Photo : D. Rudler - CSA

Nom : Carrière de Lauw

Commune : Lauw

Superficie : 5,24 hectares

Habitats majeurs : Carrière, mares, fruticée, haies et boisements

Espèces remarquables : oiseaux rupestres

Maîtrise foncière : Acquisition en pleine propriété du CSA grâce aux souscriptions

Cette ancienne carrière est composée d'une roche volcanique nommée ignimbrite. Il s'agit d'une roche formée de débris de lave acide issus d'une nuée ardente et soudés avant leur refroidissement, mélangés à une matrice vitreuse. Elle a un aspect de pierre ponce.

Cette falaise présente un front de taille de 50 m de haut qui lui confère une certaine attractivité pour des oiseaux nichant en falaise. La présence de mares est également un facteur écologique intéressant car ces plans

d'eau peuvent être fréquentés par certains amphibiens. Ce site est dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et vient compléter le maillage des sites du CSA dans la vallée de la Doller. Une éventuelle collaboration avec la commune de Lauw pourra être engagée pour financer la gestion de ce milieu singulier.

Nom : Pelouses sèches et carrière de Lembach

Commune : Lembach

Superficie : 4,81 hectares

Habitats majeurs : Carrière, pelouse sèche, boisements, haies

Espèces remarquables : *Epipactis helleborine*, *Listera ovata*, *Ophrys apifera*, *Natrix maura*...

Maîtrise foncière : Acquisition en pleine propriété du CSA grâce aux souscriptions



Il s'agit d'un ensemble formé par une ancienne carrière et des pelouses calcicoles présentant une biodiversité botanique et entomologique importante. Le site, qui présente également un grand intérêt géologique, est actuellement à l'abandon et une recolonisation végétale importante s'y opère. Un des objectifs du CSA pour la préservation de ce milieu, est la gestion des végétaux pionniers afin que la pelouse sèche ne soit pas menacée. Une autre grosse opération consistera à évacuer les nombreux déchets qui y sont aujourd'hui accumulés. Situé dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, ce site est également un maillon du secteur « life bio-corridor » visant à restaurer les continuités écologiques à l'échelle de la Réserve de Biosphère des Vosges du Nord.



Front de taille de la carrière de Lembach
Photo : S. Spill - CSA



Zone humide de Bossendorf.
Photo : CSA

Nom : Zone humide à Bossendorf
Commune : Bossendorf
Superficie : 0,81 hectares
Habitats majeurs : Zone humide, mares, prairie de fauche
Espèces remarquables : Crapaud commun (*Bufo bufo*)
Maîtrise foncière : Bail emphytéotique (36 ans) grâce à un accord avec la commune de Bossendorf. Le CD 67 soutient le CSA pour l'animation du site.

La Ligue de Protection des Oiseaux, qui effectue également une veille sur les amphibiens, a attiré l'attention du CSA sur ce site. Plusieurs mares y étaient favorables aux batraciens mais se dégradent aujourd'hui à cause de coulées de boue. L'objectif consiste à créer un nouveau chapelet de mares en faveur du Crapaud commun puis d'entretenir ces milieux et les prairies alentours. Un entretien des lisières est également prévu pour limiter l'avancée des ligneux du bois au nord du site.

Le CSA a confié des travaux de fauche à un agriculteur partenaire avec un bail rural environnemental.

Le renforcement des sites du CSA

Nom : Im Woog
Commune : Wissembourg
Superficie : 29,5 ares
Habitats majeurs : Ripisylve, forêt alluviale
Espèces remarquables : -
Maîtrise foncière : Acquisition du CSA avec une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Ces 3 parcelles de milieux forestiers le long de la Lauteur jouxtent directement le site CSA « An der Steinerne Bruecke » qu'elles viennent compléter. Situées dans un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et une zone Natura 2000 (ZSC et ZPS), ces parcelles participent au bon fonctionnement du cours d'eau et des zones humides environnantes. La libre évolution de la forêt est prévue afin de laisser la biodiversité s'installer dans une forêt soustraite à la sylviculture.



Une des parcelles forestières.
Photo : CSA



Nom : Hertenmatten
Commune : Illkirch-Graffenstaden
Superficie : 0,06 hectares
Habitats majeurs : Roselière et haie (zone humide)
Espèces remarquables : Végétation palustre typique d'un biotope ello-rhénan
Maîtrise foncière : Bail emphytéotique de 36 ans avec une subvention du Conseil Départemental du Bas-Rhin

Les propriétaires ont décidé de confier cette parcelle au Conservatoire suite à la mobilisation de l'équipe locale de bénévoles du CSA. Cette ancienne dépression (définitivement asséchée lors de la création du plan d'eau de Plobsheim) présente une végétation palustre cohérente avec le site mitoyen des Hertenmatten. La roselière et les haies existantes seront préservées et des mares seront créées afin d'augmenter la diversité des habitats présents sur le site.

Ce renforcement du site de 162 ares des Hertenmatten vient appuyer le corridor écologique formé par ce site dont la configuration particulière (tout en longueur, sur 1 km) se prête particulièrement bien à ce rôle. La mosaïque de milieux (bosquets, mares, prairies, zones humides) s'en trouve ainsi améliorée.



Une des mares du site Hertenmatten.
 Photo : CSA

Nom : Bischenberg (Kritt)
Commune : Bischoffsheim
Superficie : 0,03 hectares
Habitats majeurs : Verger, bosquet et haies
Espèces remarquables : *Emberiza cirius*
Maîtrise foncière : Acquisition du CSA grâce aux souscriptions



Cette parcelle tout en longueur se situe entre deux vergers traditionnels, propriétés du CSA. La gestion de ces vergers était rendue difficile par la présence d'arbres sur cette parcelle qui diminuaient fortement la lumière accessible pour les arbres fruitiers du verger. La fauche était également rendue compliquée par ces arbres. La conservatrice bénévole s'est donc mobilisée pour que le CSA puisse gérer cette parcelle également.

Ce renforcement du site du Bischenberg va permettre au CSA de gérer plus efficacement les vergers présents sur cet Espace Naturel Sensible.

Le verger du Bischenberg.
 Photo : CSA

Nom : Wurmberg
Commune : Gresswiller
Superficie : 0,68 hectares
Habitats majeurs : Prairie de fauche, pelouse sèche, bosquets et haies
Espèces remarquables : *Anacamptis pyramidalis*, *Aster amellus*, *Gymnadenia conopsea*, *Peucedanum cervaria*
Maîtrise foncière : Acquisition du CSA grâce aux souscriptions



Prairie du Wurmberg et orchidée.
Photo : CSA

La Famille HUCK a confié en décembre 1999 par bail emphytéotique de 18 ans au Conservatoire des Sites Alsaciens des parcelles en pré au Wurmberg. Plutôt que de renouveler le bail échu, le propriétaire a souhaité vendre ses parcelles au CSA.

La colline du Wurmberg présente un intérêt écologique certain avec de nombreux habitats naturels et espèces patrimoniales présentes. Cette parcelle ne fait pas exception à la règle avec plusieurs plantes remarquables (dont des orchidées). Un intérêt historique est également propre à cette parcelle avec la présence de parcellaires anciens, talus et pierriers. Son acquisition permet donc de renforcer la maîtrise foncière du site dans sa globalité.

Nom : Ried de la Zembs à Herbsheim, Obenheim et Rossfeld

Commune : Herbsheim

Superficie : 1,97 hectares (1,47 + 0,5)

Habitats majeurs : Prairies de fauche

Espèces remarquables : *Gladiolus palustris*

Maîtrise foncière : Acquisition du CSA grâce aux souscriptions et à une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Deux parcelles viennent s'ajouter aux espaces protégés par le CSA dans le Ried de la Zembs. La plus grande, «Acht Tage» était auparavant louée par le CSA (depuis 1991). La plus petite, «Roettel», constitue la dernière parcelle de prairie au milieu des champs de cultures.

L'acquisition de ces parcelles permet de renforcer la protection du Ried de la Zembs, site inscrit dans le périmètre d'une zone Natura 2000 (Secteur Alluvial Rhin Ried Bruch), au sein d'une zone du Schéma régional de cohérence écologique et dans un secteur qualifié de Zone humide remarquable par le SDAGE.

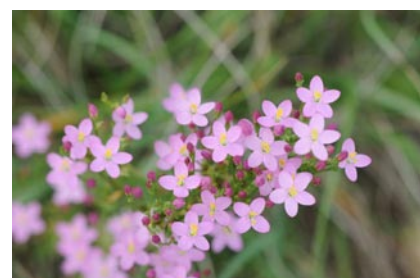


Une des parcelles de prairie ayant rejoint le site d'Herbsheim.
Photo : CSA

Renouvellement des baux du CSA

• **Allwinden à Berwiller :** ce site est composé de vergers traditionnels et a été l'objet d'un bail civil de 12 ans qui s'est achevé en 2017. Le CSA a pu reconduire ce bail en 2018 avec les propriétaires privés pour une durée identique.

• **Bollenberg à Rouffach :** site emblématique du Haut-Rhin composé de pelouses sèches à la valeur écologique remarquable, le Bollenberg est géré par le CSA. La partie hors Réserve Naturelle Régionale est louée au CSA par la commune de Rouffach sous la forme d'un bail emphytéotique de 18 ans qui a pris fin en 2018. Il a été reconduit cette même année pour une durée identique.



Petite centaurée commune sur le site du Bollenberg à Rouffach
Photo : M.O. Waldvogel - CSA



Connaître

« Mieux connaître pour mieux protéger », une maxime bien connue et dont la véracité n'est plus à prouver. C'est pourquoi le CSA s'investit tout naturellement dans l'amélioration de ses connaissances, au sens large. Appréhender la complexité biologique d'un écosystème d'un site se fait à plusieurs échelles, d'où la mise en place de différents suivis écologiques. Ces suivis ainsi que les observations naturalistes des bénévoles et de l'équipe salariée participent à alimenter la riche base de données du Conservatoire. Et ces données sont parfois des découvertes exceptionnelles ! L'échange et le partage de ces connaissances est également primordial.

Suivis écologiques

Gravière du Jaegerkopf, Neuhausel (67)

Le Département du Bas-Rhin soutient le CSA en 2018 pour le suivi écologique du site de la gravière du Jaegerkopf à Neuhaeusel.

Cette ancienne gravière a été confiée en 2007 par la commune de Neuhaeusel au Conservatoire des Sites Alsaciens pour un bail emphytéotique de 36 ans. Elle a fait l'objet d'importants travaux de restauration en 2011. C'est pourquoi elle est régulièrement suivie par la mission Scientifique du CSA (2008, 2011, 2015 et 2018).

Le site présente des gazons pionniers hygrophiles, accueillant des espèces végétales patrimoniales rares qui trouvent ici des habitats de substitution aux anciens bancs de graviers qu'offrait le Rhin non canalisé.

Un passage estival a permis de comptabiliser les pieds et de cartographier les stations de ces espèces. L'Inule britannique (*Inula britannica*), la Blackstonie acuminée (*Blackstonia acuminata*), la Petite Centaurée délicate (*Centaureum pulchellum*), le Jonc alpin (*Juncus alpinoarticulatus*) et le Lotier à feuilles étroites (*Lotus glaber*) ont été retrouvés sur les mêmes stations qu'en 2015. Globalement, les effec-

tifs semblent s'être stabilisés.

Nous avons de plus observé une nouvelle station d'Hydrocotyle vulgaire (*Hydrocotyle vulgaris*). A cette occasion, les espèces exotiques envahissantes ont également été cartographiées. Le site de la gravière du Jaegerkopf est aujourd'hui un réel refuge pour les espèces dépendantes de la dynamique alluviale qui ont terriblement pâti de la canalisation du fleuve.

Inflorescences d'*Inula britannica*
Photo : CSA





Suivi scientifique de l'Ambrosie à feuille d'armoïse

Dans la Réserve Naturelle Régionale des Marais et Landes du Rothmoos à Wittelsheim (68), le CSA mène depuis 2015 un suivi scientifique annuel de l'Ambrosie à feuille d'armoïse (*Ambrosia artemisiifolia*).

Cette Asteracée est une espèce exotique envahissante (EEE) qui colonise les milieux peu compétitifs et ensoleillés. Son pollen hautement allergène pose des problèmes de santé publique, c'est pourquoi elle est surveillée par l'Agence Régionale de la Santé.

Son introduction dans la réserve naturelle est involontaire et résulte d'une contamination des semences d'une bande de culture cynégétique avant le classement en réserve naturelle. Bien qu'une gestion spécifique de lutte soit menée depuis, un important stock de graines reste en dormance dans le sol dont une partie germe chaque année.

L'objectif de la gestion est d'empêcher toute colonisation de nouvelles stations et d'affaiblir le stock de graines.

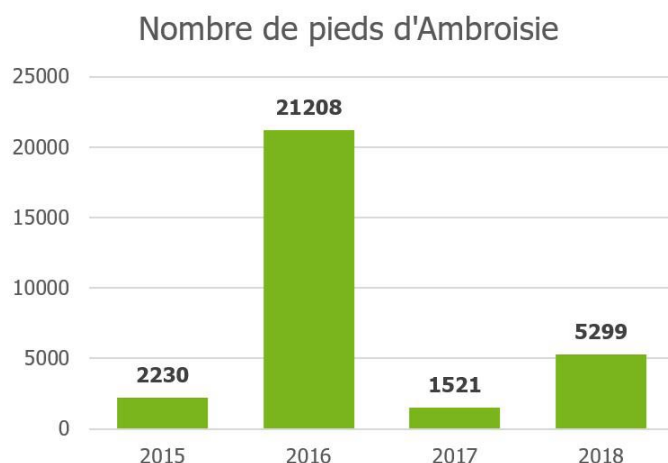
L'enjeu est de taille puisque les prairies sèches peu compétitives que l'ambrosie colonise sont des habitats très représentés au Rothmoos. Ces zones ouvertes sont des milieux favorables pour de nombreuses espèces de l'entomofaune (lépidoptères, odonates, orthoptères).

En 2018, 5 passages ont été réalisés. La majorité de l'effectif se concentre toujours dans l'ancienne culture cynégétique. L'ambrosie est donc contenue dans les secteurs déjà colonisés. Le premier passage a vu la germination la plus importante avec quelques stations à plus de 600 pieds...

Il est encore difficile de définir une tendance depuis 2015 puisque le taux de germination dépend fortement des conditions météorologiques annuelles. Toutefois l'abondance des pieds par station diminue globalement, tandis que la surface d'occupation sur les stations augmente.

Ce travail sera poursuivi ces prochaines années dans le cadre de la gestion de la Réserve Naturelle Régionale. Il constitue déjà un intéressant retour d'expérience sur la lutte contre cette espèce exotique envahissante.

Chaque année, un rapport est présenté au Comité consultatif de gestion de la RNR puis transmis à l'Agence Régionale de Santé.



L'Adonis de printemps dans la Réserve Naturelle Régionale du Hardtwald à Heiteren

Au sein de la RNR du Hardtwald à Heiteren, des comptages précis des pieds adultes d'Adonis sont réalisés sur une clairière. Ce comptage a été instauré par les Jeunes Passion Nature (JPN) de Nambenheim en 1998 et a été fait chaque année jusqu'en 2010. Depuis 2011, le suivi annuel de l'Adonis de printemps est effectué dans le cadre d'un partenariat entre le CSA et le Lycée du Pflixbourg de Wintzenheim. Il permet d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion des clairières mises en place par le Conservatoire des Sites Alsaciens qui est le gestionnaire de ces clairières depuis 1990.

À ce jour, la forêt du Hardtwald compte plus de 1000 pieds d'*Adonis vernalis*, répartis en deux stations principales proches les unes des autres. Une troisième station compte une dizaine de pieds. Depuis la gestion conservatoire du site, la population a augmenté : sur la station principale, entre 300 et 350 pieds de 1998 à 2007, puis 460 en 2008, 510 en 2010, 660 en 2012 et 720 en 2015 (données CSA).



Adonis de printemps.
Photo : B. Schweitzer



Suivi 2017 avec les élèves du BAC PRO GMNF (gestion des milieux naturels et de la faune) du Lycée de Wintzenheim
Photo : B. Schweitzer

La population d'Adonis de la clairière étudiée était relativement stable de 1998 à 2007, autour de 300 pieds. Une nette hausse est observée entre 2008 et 2015 puis une diminution entre 2015 et 2017. La population tend à se stabiliser actuellement autour de 400 pieds. Antérieurement, nous ne disposons que de peu d'informations. Une trentaine de pieds subsistaient en 1979 dans cette clairière qui ne faisait pas encore l'objet de fauches (Source : C. Dronneau).

Le Protocole de Suivi Dendrométrique des réserves forestières dans la RNN de la Forêt d'Offendorf

Fondée sur le principe de naturalité, la non intervention conduit à laisser les peuplements forestiers évoluer librement en l'absence de toute intervention sylvicole, exception faite pour des coupes ponctuelles de peupliers hybrides, parfois encore présents dans les forêts rhénanes.

Basé sur le relevé de nombreux paramètres (dendrométrie, état sanitaire, régénération, bois morts...) au niveau d'une cinquantaine de placettes réparties au sein de la réserve naturelle, le Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF) permet de caractériser l'état du peuplement forestier et, par comparaison avec les inventaires réalisés précédemment (1994), de préciser l'évolution de la forêt rhénane.

En 2018, une seconde campagne d'observations a été effectuée, nécessitant plus de 600 h de travail.

La base de données naturalistes du CSA

Cette base de données constitue un formidable outil pour le Conservatoire des Sites Alsaciens. Elle compte aujourd'hui **160 907** données faune et **115 573** données flore.

3 059 données ont été saisies en 2018 par l'équipe salariée et les bénévoles du CSA. Les données naturalistes issues d'Odonat (Faune alsace) sont également ajoutées chaque année et enrichissent considérablement la base de données. En 2018, ce sont ainsi **53 583** données renseignées sur des sites du CSA qui ont été transmises par Odonat.

En 2018, on observe une nette prédominance des observations de lépidoptères avec plus des **3/4** des données concernant ce taxon. Le Plan Régional d'Action en faveur des Maculinea et la forte activité d'un collaborateur du CSA, expert des papillons de nuit, expliquent ce chiffre impressionnant : 2 283 données de papillons de nuit dont 66 espèces contactées pour la première fois sur les sites du CSA !).



Parmi ces données 2018, certaines sont exceptionnelles ! Voici un petit tour d'horizon de ces trouvailles naturalistes.

● Le retour d'un insecte disparu

La Zygène des Epines (*Aglaope infausta*) était portée disparue des sites du CSA depuis 1992. Mais des prospections sur la Réserve Naturelle Régionale des collines de Rouffach (Bollenberg) ont mis en évidence la présence de ce papillon par une preuve irréfutable : l'observation des belles chenilles jaunes et violettes de la Zygène en question. Reste à savoir si cette espèce sera retrouvée sur le site en 2019.



Chenille d'*Aglaope infausta*
Photo : L. Dietrich CSA

● Une première pour une abeille sauvage : *Andrena marginata*

Cette espèce d'abeille sauvage est assez peu commune en France et inconnue jusqu'à aujourd'hui en Alsace. Pourtant, voilà sa présence confirmée au Heyssel, dans la commune d'Illkirch Graffenstaden. C'est une donnée exceptionnelle pour cette espèce désignée «En danger» sur la liste rouge d'Alsace.

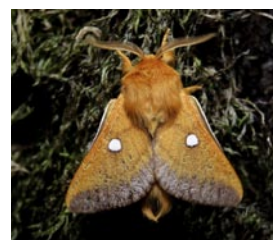
Cette petite abeille sauvage (à peine 1 cm) ne vit non pas dans une ruche, mais dans un terrier aménagé dans du sable ou de la terre meuble. Elle est très sélective quant aux plantes qu'elle butine (majoritairement des fleurs de la famille des Dipsacaceae, comme par exemple la Knautie des champs, *Knautia arvensis*). La savoir présente sur un site du CSA est une victoire en soi qui encourage le CSA à poursuivre ses actions et ses méthodes de gestion de prairies.

● De nouvelles populations de Laineuse du prunellier (*Eriogaster catax*)

Ce papillon de nuit inféodé aux forêts sèches semi-ouvertes, et particulièrement aux lisières, se trouve proche de sa limite septentrionale de répartition dans le Haut-Rhin. Une petite population découverte en 2010 dans la plaine alluviale sèche allemande à hauteur de Fessenheim constitue l'unique population du Bade-Wurtemberg.

En Alsace, la Laineuse du prunellier est principalement encore connue des forêts de la Hardt et du bassin potassique, où l'évolution de la structure forestière et la généralisation des grandes cultures en périphérie des massifs, ont probablement entraîné un déclin des populations.

L'espèce est protégée en France et dans toute l'Europe et figure sur la liste des espèces d'intérêt européen (Natura 2000). En 2018, les découvertes de populations de la Laineuse du prunellier à Fessenheim (île du Rhin) et à Wittelsheim (RNR du Rothmoos) illustrent une fois de plus le rôle des sites CSA pour la sauvegarde d'espèces de grand intérêt.



Imago de Laineuse du prunellier
Photos : L. Dietrich CSA

● La dernière station d'Astragale du Danemark est protégée par le CSA (*Astragalus danicus*)

La pelouse sèche de Vogelgrun sur l'île du Rhin, appartenant à EDF et gérée par le CSA, est la dernière station connue d'Astragale du Danemark (*Astragalus danicus*) en Alsace. L'espèce est fortement menacée, elle est considérée « en danger critique » d'extinction d'après la liste rouge de la flore menacée en Alsace (2014) et fait l'objet d'une protection régionale. Historiquement, l'Astragale du Danemark était signalée sur les pelouses sèches de la plaine rhénane (Geiswasser, Eschau, ried de Sundhouse...) et sur les digues du Rhin (Diebolsheim, Plobsheim...). C'est une espèce dite déalpine qui a été entraînée par le Rhin depuis les Alpes où elle se développe sur les pelouses de l'étage subalpin. Sa présence dans la plaine rhénane présente donc un intérêt phytogéographique particulier.

En Alsace, l'espèce est conservée ex situ au Conservatoire Botanique de Mulhouse. Des échantillons provenant



d'anciennes stations (Vogelsheim et Diebolsheim) y sont conservés. En 2016 et 2018, des prélèvements complémentaires de graines ont été réalisés sur la station de Vogelgrun par le Conservatoire Botanique d'Alsace. Sur cette même station, des problèmes de sur-fréquentation causent des atteintes à la préservation de la pelouse (place de feu, piétinement...) et menacent l'Astragale du Danemark. Grâce au partenariat avec EDF, une barrière financée par EDF a été mise en place en 2017 afin d'empêcher la circulation motorisée sur la pelouse.



Inflorescence d'Astragale du Danemark
Photo : D. Schlaeflin - CSA

● Nidification du Busard des roseaux

Le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) est un rapace protégé au niveau national et en « danger critique » d'après la liste rouge des espèces menacées en Alsace. Cette espèce fréquente les milieux humides, en particulier les grandes roselières où il y construit un nid volumineux à même le sol constitué majoritairement de tiges de roseaux. La femelle y pond 3 à 6 œufs en moyenne. La régression des roselières, la forte présence de sangliers et surtout le dérangement en période de reproduction sont les principales menaces qui pèsent sur ce busard. Effectivement, ce rapace est réputé farouche et particulièrement sensible aux dérangements de tous ordres.

3 à 6 couples de Busard des roseaux tentent chaque année de se reproduire dans les dernières roselières alsaciennes dont certaines se trouvent sur des sites protégées et gérées par le CSA.

Les échecs de reproduction sont très fréquents. En 2018, seul 3 couples ont pu mener à bien leur cycle de reproduction avec un total de 6 jeunes à l'envol. Un de ces couples a nidifié sur un site CSA grâce à la gestion conservatoire mise en place. Quatre jeunes à l'envol ont été observés sur ce site, ce qui est exceptionnel car, le plus souvent, seul un petit survit.

Le maintien du Busard des roseaux en Alsace repose donc fortement sur l'action du CSA en termes de préservation de la quiétude et de l'intégrité des dernières roselières alsaciennes.



Plans de gestion 2018

En 2018, **5 unités fonctionnelles de gestion** ont bénéficié de la mise en place ou du renouvellement de leur plan de gestion. Ils ont été validés par le conseil scientifique le 23/11/2018 et par le conseil d'administration le 30/03/2019.

• Le Ried de l'Ill à Erstein

Le plan de gestion des sites du Ried de l'Ill à Erstein (67) a été renouvelé également pour une période de 10 ans. Ces prairies protégées par le CSA et l'Association Nature Ried Erstein (ANRE) (source du Sauerbrunnen acquise en 1978) abritent encore des espèces floristiques devenues très rares dans le Ried comme l'Angélique à longues feuilles (*Angelica longifolia*). La fauche pratiquée par des agriculteurs pour l'entretien des prairies prend également en compte la présence des Azurés de la sanguisorbe (*Maculinea teleius*) et des paluds (*Maculinea nausithous*) ainsi que du Courlis cendré (*Numenius arquata*).



Vue sur la prairie du Sauerbrunnen
Photo : D. Schlaeflin - CSA

• La Réserve Naturelle Régionale de la Forêt des volcans de Wegscheid

L'année 2018 a vu la rédaction du premier plan de gestion de la réserve naturelle régionale de la forêt des volcans à Wegscheid (68). L'objectif était d'établir l'état initial du site, de cartographier les habitats naturels, de dégager les principaux enjeux écologiques de la réserve, et de planifier les actions à réaliser sur les dix prochaines années (2019-2028). La gestion menée dans cette réserve à forte naturalité depuis sa création en 2009 consiste avant tout à laisser évoluer librement les forêts anciennes et faire respecter la quiétude du site.

Vue sur la RNR de la Forêt des Volcans
D. Rudler - CSA



• Les sites Schotten à Weiterswiller et Buech à Ernosheim-lès-Saverne

Ces deux sites ont été nouvellement acquis par le CSA dans le cadre des Mesures Compensatoires de la Ligne à Grande Vitesse Est que le Réseau SNCF a confié au CSA. Les deux plans de gestion ont le même objectif : protéger et favoriser l'Orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*), espèce protégée en France et impactée par les travaux de la LGV Est.

Le site d'Ernosheim-lès-Saverne est composé majoritairement de prairies de fauche et de pâturage, tandis que le site de Weiterswiller est principalement composé de pelouses fortement embroussaillées. Les mesures de gestion sur ces sites consistent principalement à conserver les prairies et réouvrir les pelouses. Un suivi écologique est prévu sur 10 ans pour suivre l'évolution de la population de l'Orchis de Fuchs.



Pied d'Orchis de Fuchs
Photo : M. Mook - CSA



• La Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Erstein

L'année 2018 a vu l'élaboration du 3ème plan de gestion de cette réserve naturelle. Etabli sur la période 2019-2023, il identifie, sur la base d'un diagnostic du patrimoine naturel ainsi préservé, les enjeux et les objectifs de gestion qui se déclinent en un programme quinquennal d'actions rassemblant 101 opérations. Ce document a été validé par le CSRPN. le 11 septembre 2018.

Population d'ail des ours dans
la Forêt d'Erstein
Photo : M. Diss - CSA



Programmes et études du CSA

• Le Plan National d'Action en faveur des Maculinea

Le CSA a été désigné comme opérateur pour la Déclinaison Régionale volet Alsace du Plan National d'Actions (DRPNA) en faveur des Maculinea. Ce programme a été initié en 2015.

Ce plan vise la conservation des 4 taxons présents en Alsace :

- l'**Azuré de la croisette**, *Maculinea alcon rebeli* (Hirschke, 1905)
- l'**Azuré du serpolet**, *Maculinea arion* (Linnaeus, 1758)
- l'**Azuré des paluds**, *Maculinea nausithous* (Bergsträsser, 1779)
- l'**Azuré de la sanguisorbe**, *Maculinea teleius* (Bergsträsser, 1779)

Voici les actualités 2018 de ce Plan régional d'actions :

- Le suivi de la Gentiane croisette et de l'Azuré de la croisette (*M. alcon rebeli*) sur un échantillonnage de stations comprenant :
 - les deux stations situées dans le Jura alsacien : présence de Gentiane croisette et de pontes de l'Azuré de la croisette ;
 - les trois stations gérées par le CSA à Dinsheim-sur-Bruche : présence de Gentiane croisette et de pontes de l'Azuré de la croisette ;
 - la station de Gentiane croisette de Ligsdorf (découverte en 2017) : proche des stations d'Azuré de la croisette du Jura alsacien mais absence d'œufs d'Azuré de la croisette.

Ces prospections de terrain ont permis l'observation de 9463 œufs d'Azuré de la croisette et 525 pieds de Gentiane croisette.

- Le Conservatoire des Sites Alsaciens s'est concerté avec le

Conservatoire Botanique d'Alsace en vue de réaliser de manière commune une expérimentation de renforcement de la population de Gentiane croisette. Ce travail commun débutera en 2019 avec la réalisation d'un bilan stationnel de la Gentiane croisette afin de confirmer la possibilité d'une telle expérimentation sur un site géré et protégé par le CSA.

- Des prospections de terrain sur l'ensemble des stations de *Maculinea arion* du Massif Vosgien citées dans le PRA Maculinea Alsace ont été réalisées. Au total, 17 sites ont été prospectés. Une station citée dans le PRA Maculinea n'a pas pu être prospectée par manque d'accessibilité et trois stations n'ont pas été jugées favorables pour le développement d'une population d'Azuré du serpolet. Les prospections de terrain ont été réalisées au mois de juillet 2018 et ont permis de contacter sept imagos sur les sites de Linthal (68), Niedersteinbach (67) et Obersteinbach (67).



Maculinea arion
Photo : A. Muller - CSA



● Etat des lieux des plantes palustres

Un plan d'urgence va prochainement être mis en place pour la protection de **5** espèces de plantes palustres menacées :

- l' **Orchis des marais**, *Anacamptis palustris*
- le **Sélin douteux**, *Kadenia dubia*
- le **Saule rampant**, *Salix repens*
- la **Véronique à longues feuilles**, *Veronica longifolia*
- la **Violette élevée**, *Viola elatior*

Ces plantes spécifiques des milieux humides et des marais sont aujourd'hui grandement menacées. A l'échelle de la Région Grand Est, les 3 CEN vont mutualiser leurs efforts pour leur protection.

La première étape, un état des lieux de la situation de ces espèces en Alsace, a été réalisé en 2018. Ce document recense les différents sites protégés par le CSA où ces espèces sont présentes. Il constitue une base sur laquelle construire le futur plan d'action en faveur de ces espèces à l'échelle régionale.

● Etude des milieux humides de la RNN du Delta de la Sauer

Deux études ont été restituées en 2018 par le Bureau d'études Atelier des Territoires :

- la première est relative à la caractérisation écologique des roselières du Grosswoerth (Munchhausen), aide à la définition d'un protocole de suivi ;
- la deuxième est relative à la faisabilité de la restauration d'un bras de la Sauer (le Hot à Seltz), permettant également de mieux caractériser le fonctionnement hydraulique du Delta de la Sauer.



Un des nombreux visages du Hot, un
des bras de la Sauer.
Photo : JP. Irlinger - CSA

Participation du CSA aux évènements scientifiques

● Colloque nature & rencontre des naturalistes - Maison de la Nature Rothenbach

Intervention de Gaëlle GRANDET, Responsable du Pôle Scientifique, au colloque nature « L'actualité des réserves naturelles des Hautes-Vosges » le samedi 28 juillet 2018.

● Séminaire des gestionnaires de Réserves Naturelles du Grand Est - La Bresse (88)

Les 1 et 2 octobre 2018, les gestionnaires des Réserves Naturelles du CSA ont participé à ce séminaire dans les Vosges afin d'échanger sur les pratiques et les modes de gestion de ces sites à haute valeur écologique. Intervention de J.P. Irlinger, Conservateur des RNN Rhénanes « Espaces naturels gérés : quels partenariats agricoles ? ».



Gérer

Pour certains milieux naturels, le choix d'une intervention périodique est fait afin de conserver leurs qualités écologiques.

Par exemple, la conservation des milieux ouverts nécessite une gestion (fauche, pâturage...) car les habitats ont tendance à se transformer petit à petit en forêt, stade ultime de l'évolution naturelle. L'apparition d'espèces exotiques envahissantes impose également une intervention humaine pour éviter leur propagation et la disparition des espèces autochtones. La libre évolution pour les forêts est également une mesure de gestion en soi : dans ce cas, le choix d'une non intervention est fait tout en continuant les suivis scientifiques et la surveillance.

Les situations sont nombreuses et propres à chaque site et sont prises en compte par les plans de gestion. La gestion menée par le CSA permet de conserver, voire d'améliorer, la qualité écologique des milieux qu'il protège.

La gestion des sites conventionnés

Pour ses programmes d'actions et pour leur animation, le CSA bénéficie de subventions de la part de ses partenaires : l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, le Conseil départemental du Bas-Rhin, le Conseil départemental du Haut-Rhin et la Région Grand Est pour la gestion courante des sites. Un programme annuel de gestion est établi pour chaque secteur conventionné.

Le CSA met en oeuvre les travaux d'entretien des sites en combinant une large palette d'interventions :

- gestion en régie interne par les techniciens et les conservateurs bénévoles ;
- convention de gestion avec d'autres acteurs du territoire (agriculteurs) ;
- contrat de prestation avec des structures d'insertion et des entreprises ;
- bénévoles des chantiers nature...

En 2018, sur les 263 sites conventionnés avec les organismes subventionneurs, le CSA a réalisé **90%** des objectifs conventionnés, 7% ont été partiellement atteints et les 3% restants n'ont pas été atteints.

La gestion courante des sites

325 sites, soit **1 775,59 ha** ont fait l'objet d'une gestion en 2018 en régie interne (salariés, conservateurs bénévoles, bénévoles des chantiers nature...).

12 Réserves Naturelles Nationales et Régionales sont gérées quotidiennement, ce qui représente **1 515 ha**.



4 actions phares en 2018 dans des Espaces Naturels Sensibles : le Ried d'Epfig, le Ried noir de la Zembs, le See d'Urbès et le champ d'inondation de la Thur à Cernay avec activation ou mise en place de comités de gestion, de programmes de travaux et de valorisation.

Conventions et prestations en 2018 :

Le CSA associe directement les acteurs locaux à la gestion des espaces naturels. C'est pourquoi des conventions et des prestations sont mises en place avec des intervenants extérieurs (agriculteurs, associations et sociétés d'aménagement naturel...).

En 2018, **150** agriculteurs partenaires du CSA agissent avec nous pour la préservation du patrimoine naturel alsacien. Ce sont ainsi **167** conventions qui ont été passées avec ces acteurs locaux pour des travaux d'entretien divers (principalement fauche).

Le CSA fait appel à plusieurs structures, dont des structures de l'économie sociale et solidaire, pour réaliser des travaux de gestion particuliers (reméandrage de cours d'eau, réouverture de milieux...). **45 %** du budget alloué aux travaux d'entretien courant des sites protégés par le CSA est confié à des structures de l'économie sociale et solidaire partenaires.

La gestion des réserves naturelles :

Les réserves naturelles font l'objet de travaux d'entretien courants conséquents.

Ces travaux peuvent être de natures très variables : entretien des milieux naturels (taille des vergers pour la RNR de Régisheim, fauche d'exportation des clairières de la RNR du Hardtwald à Heiteren, entretien des pelouses sèches par pâturage et fauche dans la RNR des collines de Rouffach, entretien des mares et des milieux ouverts dans les réserves naturelles rhénanes), contrôle et sécurisation de la fréquentation (mise en place de barrières et de merlons dans la RNR du Rothmoos, sécurisation des sentiers dans les RNN rhénanes...).

Pour les Réserves Naturelles Nationales, ce sont plus de **440 heures** en régie interne et **14 279,8 €** de prestations qui ont été mobilisés pour la gestion courante.

Travaux de renaturation

• Plan régional d'actions en faveur des mares

Le Plan régional d'actions en faveur des mares du Grand Est a pour objectifs d'améliorer les connaissances sur ces milieux menacés, d'agir pour leur conservation par des actions de création ou de restauration de mares et de sensibiliser les différents acteurs du territoire ainsi que le grand public. Ce programme est porté à l'échelle du Grand Est par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine. En Alsace, l'association BUFO intervient comme animateur du programme et le Conservatoire des Sites Alsaciens prend principalement part au projet en créant ou en restaurant des mares sur les espaces gérés. C'est ainsi que **30 mares** ont vu le jour en 2018 sur des sites où l'intérêt de créer une ou plusieurs mares avait été identifié au préalable dans le plan de gestion. En conséquence, les sites ont été choisis en fonction de leurs intérêts écologiques mais également en fonction de divers critères comme l'accessibilité pour les engins de chantier, la réglementation...

Avant - après restauration
d'une mare à Obenheim
– Entenwieher (67).
Photos : A. Riegel - CSA





Avant



Après



Création d'une double mare à Illkirch-Graffenstaden – Hertenmatten (67). Photos : A. Riegel - CSA

• Restauration d'une pelouse sèche dans la RNR des Collines de Rouffach

La Réserve Naturelle Régionale des Collines de Rouffach (Bollenberg) abrite un habitat emblématique : la plus grande pelouse sèche d'un seul tenant d'Alsace. Historiquement, une petite partie du site était dédiée à l'aéromodélisme, activité aujourd'hui délocalisée en dehors de la réserve. Certaines traces de cette pratique restaient encore visibles comme la présence d'un parking, de la piste d'aéromodélisme ou du chemin d'accès. La troisième et dernière phase des travaux de renaturation des pelouses sèches impac-

tées par ces installations a été réalisée en 2018 par une entreprise spécialisée.

Un décapage minutieux à la pelle mécanique sur 1 260 m² a évacué les matériaux exogènes rapportés lors de la création de la piste d'envol (pollution pédologique). Les surfaces restaurées ont été laissées en l'état pour une recolonisation spontanée par la végétation. Un suivi scientifique sur 10 ans sera réalisé par le CSA afin de suivre cette évolution. Les pierres délimitant à l'origine la piste et le parking ont été déplacées et utilisées pour barrer l'accès des chemins non cadastrés et créer des pierriers favorables aux reptiles.

Ce sont ainsi 7 000 m² qui sont rendus à la nature pour permettre leur reconquête par des végétaux typiques des pelouses sèches. La quiétude a également été améliorée en réduisant la circulation motorisée sur ce site sensible.



Ancienne piste d'aéromodélisme après décapage des remblais.
Photo : M. Moock - CSA

• La réhabilitation d'une vaste zone humide rhénane : les anciens bassins de décantation de l'Île du Rhin

Le Conservatoire des Sites Alsaciens est à l'origine d'un projet multi partenarial de réhabilitation des anciens bassins de stockage des saumures de l'Île du Rhin à Fessenheim et Blodelsheim. Ce projet implique également la

Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB), Électricité de France (EDF), l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM), la Région Grand Est (RGE) et l'État.



L'objectif est d'y créer un vaste marais par la remise en eau et l'aménagement de ces bassins. Le projet débouchera sur la création d'une zone humide majeure dans la plaine d'Alsace, alimentée par les eaux du Rhin. Des espèces palustres et aquatiques menacées de disparition au plan régional y trouveront un nouveau site de reproduction, permettant le renforcement des populations. L'avifaune aquatique migratrice bénéficiera d'un nouveau site d'alimentation et de repos.

Des études de faisabilités (avec le soutien de l'AERM, d'EDF et de la CCPRB) ont été menées de 2007 à 2010 et les conclusions sont favorables à la réalisation du projet qui a été lancé en 2018. Le dossier a été déposé à la fin du mois de juin et a officiellement été accepté en décembre 2018.

La maîtrise d'ouvrage globale du projet est portée par la CCPRB. EDF prend en charge la réalisation de la prise d'eau et confiera le site en gestion au CSA dans le cadre d'un bail de longue durée. Le CSA mobilise son expertise scientifique et technique pour toutes les étapes du projet et réalisera le plan de gestion du site.

Un volet important est consacré à la mise en valeur du site et à l'ouverture au public. Un aménagement de 6 km de sentiers jalonnés par 6 observatoires où les visiteurs pourront être les témoins du retour de la faune et de la flore sauvages est prévu. Des panneaux pédagogiques aux thématiques variées informeront les visiteurs en français et en allemand. Une partie du

cheminement sera adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Le coût du projet global a été évalué à environ **2,5 millions d'euros HT**, avec un cofinancement de 80% par les partenaires du dispositif Trame Verte et Bleue (AERM, RGE et l'Etat), de 12% par la CCPRB et de 8% par EDF. Les travaux débuteront en 2021.



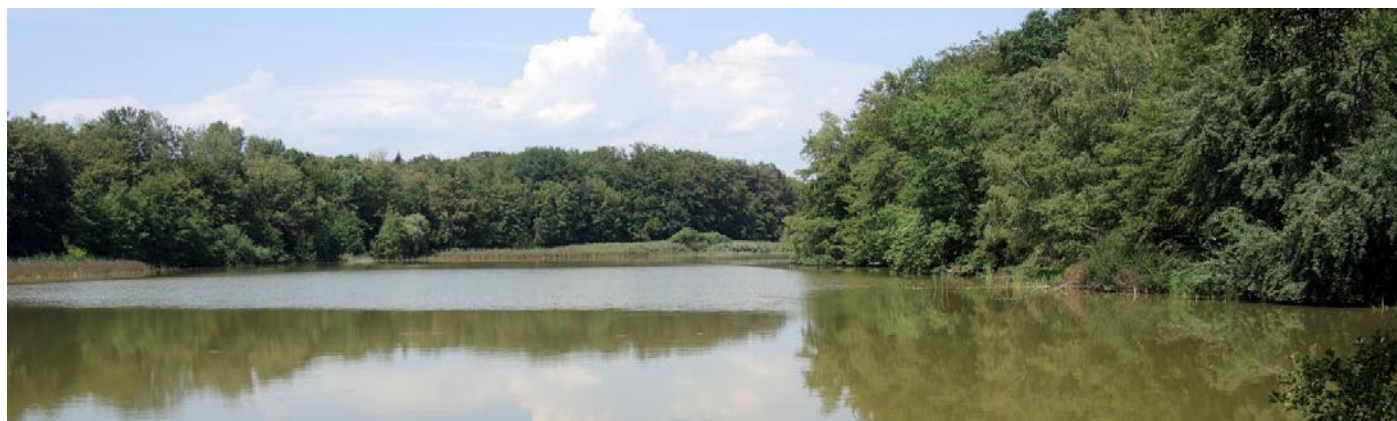
Représentation fictive de la remise en eau des anciens bassins de décantation de l'île du Rhin
Schéma : L. Dietrich - CSA

● **Projet d'amélioration du fonctionnement alluvial et renaturation d'étangs dans le lit majeur de la Gruebaine à Chavannes-sur-L'Étang (68)**

Le CSA a acquis plusieurs étangs dans le lit majeur de la Gruebaine entre 2007 et 2015 avec l'aide de l'AERM. Les sites représentent une superficie de 9,41 ha et sont dispersés sur 3 km le long du cours d'eau.

Plusieurs actions de renaturation de biotopes et d'amélioration du fonctionnement alluvial ont été identifiées dans les plans de gestion, mais il s'avérerait nécessaire d'étudier plus précisément ces actions dans le cadre d'un projet global pour l'ensemble des sites, et dans la perspective de la restauration de la fonctionnalité de l'écosystème alluvial.

Un cahier des charges pour la réalisation d'une étude d'avant-projet a été élaboré dans ce sens en 2018, en concertation avec l'EPAGE de la Largue et l'AERM. Un comité de pilotage a été mis en place et s'est réuni le 11 décembre 2018 en Mairie de Chavannes-sur-L'Étang pour valider les objectifs du projet et de l'étude d'avant-projet. Parallèlement, trois bureaux d'études spécialisés ont été consultés. Le démarrage de l'étude d'avant-projet est prévu en 2019 pour une durée



Étang du Milieu à Chavannes-sur-l'Étang. Photo : L. Dietrich - CSA

de 15 mois. Son coût a été estimé entre 30 000 et 40 000 €. Le CSA prendra en charge le volet habitats et espèces, en lien avec l'EPAGE de la Largue.

Quelques visites des sites en été et en automne ont permis d'actualiser l'inventaire des espèces remarquables présentes et d'en découvrir de nouvelles, comme la Châtaigne d'eau (*Trapa natans*), le Scirpe à inflorescence ovoïde (*Eleocharis ovata*), la Cordulie à taches jaunes (*Somtochlora flavomaculata*) ou l'Aeschne affine (*Aeshna affinis*).

Le Scirpe à inflorescence ovoïde (*Eleocharis ovata*) est une nouvelle espèce remarquable inventoriée en 2018 sur l'Étang du Milieu. Il est considéré en danger de disparition en Alsace.

Photo : L. Dietrich - CSA



● Projet de restauration de la fonctionnalité alluviale de la Moder à Wingen-Sur-Moder (67)

Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) avait proposé au CSA de se porter acquéreur de terrains propriétés privés dans le lit majeur de la Moder qui présentaient une forte anthropisation. L'objectif était de mener une opération de restauration à la fois exemplaire et importante pour l'écosystème. Les terrains sont à l'abandon (maison incendiée) et comprennent un ouvrage sur la Moder qui constitue un réel obstacle à la continuité écologique du cours d'eau. L'état de dégradation du site représentait un frein pour le projet d'acquisition.

En 2018, le PNRVN a favorisé l'émergence d'un partenariat avec le SDEA, opérateur grand cycle de l'eau pour le compte de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre. La commission locale du SDEA a accepté de prendre en charge les travaux de restauration du site. Le CSA intervient comme opérateur foncier et comme garant du maintien des qualités biologiques et hydromorphologiques du site après restauration. Une aide de 100% du prix d'acquisition a été accordée par l'AERM fin 2018. L'acquisition des terrains est prévue au premier semestre 2019 et le début des travaux de restauration dès l'automne.



En haut : Ouvrage sur la Moder.

En bas : Etang principal.

Photos : C. Tartare - CSA



• **Projet de restauration d'une prairie riedienne dans le Nord du Bruch de l'Andlau à Blaesheim (Turnipsenmatten) (67)**

La Commune de Blaesheim souhaite œuvrer en partenariat avec le Conservatoire des Sites Alsaciens pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine naturel du Bruch de l'Andlau. Elle envisage de confier la gestion de plus de 7,3 ha d'une ancienne prairie riedienne plantée de peupliers au CSA dans le cadre d'un bail emphytéotique de 99 ans. L'opportunité de pouvoir restaurer une telle surface de prairie humide dans le Bruch de l'Andlau est suffisamment

rare pour conférer un intérêt majeur au projet.

Parallèlement, ce terrain a été identifié comme site potentiel de compensation dans le cadre du futur champ captant d'eau potable de Plobsheim. Une première réunion avec la Commune de Blaesheim, les services de l'Eurométropole de Strasbourg et le CSA s'est tenue le 19 décembre 2018. Il a été convenu de préparer une convention de partenariat pour ce projet en 2019.



Turnipsenmatten à Blaesheim. Photo : L. Dietrich - CSA

• **Renaturation de zones humides dans la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Erstein**

En 2018, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), a validé un projet de restauration de prairies humides d'une superficie de 3,6 ha, en lieu et place d'une ancienne peupleraie et création d'une mare afin de favoriser les peuplements d'amphibiens et de libellules.



Broyage d'une ancienne peupleraie.
Photo : R. Peter - CSA



• **Restauration de prairies humides dans la Réserve Naturelle Nationale du Delta de la Sauer**

Le projet de restauration de deux prairies humides (1 ha), se substituant à deux anciennes peupleraies se poursuit en 2018.

Typiques du Delta de la Sauer, plus d'une centaine de saules têtards ont fait l'objet de travaux de restauration.

Restauration d'une prairie humide.
Photo : M. Diss - CSA



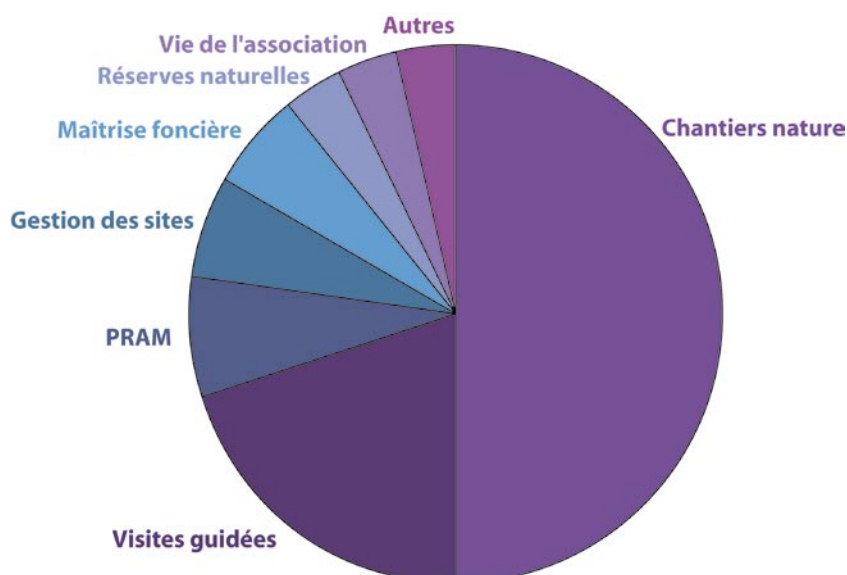
Valoriser

La valorisation des actions du Conservatoire des Sites Alsaciens passe par la sensibilisation des publics. La sensibilisation du grand public à la nature et à l'environnement, la mise en avant des actions du CSA auprès des autres associations, le partage des données et études scientifiques réalisées par le CSA au monde scientifique... toutes ces actions sont indispensables à la pérennisation de la protection de la nature dans sa globalité.

Revue de presse

Les activités du CSA s'étendent à l'ensemble de l'Alsace et sont largement relayées par les médias. En 2018, on compte **85** articles, reportages, annonces... faisant référence au CSA.

Quasiment les 3/4 de ces références ont été publiées dans les Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA), vient ensuite le journal l'Alsace (20% des publications) que complètent quelques articles dans des bulletins communaux (Rouffach) ainsi qu'un article dans l'Ami Hebdo.



Les Conservateurs bénévoles jouent un rôle important concernant les mentions dans la presse. En effet, nombreux sont ceux qui contactent la presse locale afin d'informer d'un chantier nature à venir ou de rédiger un article décrivant le chantier en lui-même. Les journalistes assistent parfois même aux Chantiers nature sur l'invitation du Conservateur bénévole. Ce sont ces bénévoles actifs qui permettent au CSA de s'inscrire dans la vie médiatique alsacienne.

Les visites guidées des Réserves Naturelles Nationales sont également relayées par la presse. Cette année, le Programme Régional d'Actions en faveur des Mares (creusement de **30 mares** en 2018 !), les autres opérations de gestion des sites du CSA et les actions de maîtrise foncière ont également été abordés dans 14 articles.



Communication numérique

Création de la page Facebook :

Le 28 janvier 2018, la page Facebook du Conservatoire a été créée ! Ce réseau social a pris de plus en plus d'ampleur ces dernières années et touche un public très diversifié. Cet outil améliore la communication du CSA au grand public, et notamment auprès des « jeunes ». Les chantiers nature ainsi que les actualités (revues de presse, informations marquantes de la vie de l'association, chantiers nature à venir...) sont mis en avant et relayés jusqu'à parfois toucher plus de 2 000 personnes en quelques heures. C'est un outil puissant et très efficace qu'il convient de continuer à alimenter et développer. Pour nous rejoindre : <https://www.facebook.com/ConservatoireSitesAlsaciens/>



Site web :

Le site internet du CSA est régulièrement mis à jour et permet d'accéder à de nombreuses informations et documents sur les actions du CSA, son fonctionnement, les chantiers nature et visites guidées, les projets... Pour garder un œil sur l'actualité du CSA : [www http://www.conservatoire-sites-alsaciens.eu/](http://www.conservatoire-sites-alsaciens.eu/)

Publications

En 2018, le Conservatoire des Sites Alsaciens a publié son calendrier des Chantiers nature et Visites guidées. 4 500 tirages ont été effectués, dont 2 000 pour nos membres. Ce programme a également été intégré au calendrier des Sorties natures d'Alsace Nature ainsi que dans ceux de certaines structures locales (maison de la Nature d'Hirtzfelden par exemple).



Travaux de sensibilisation



Le site du Holiesel à Rosenwiller (67) s'est vu doté de trois panneaux d'informations. Des explications générales sur le site et ses particularités mais également un rappel des interdictions (dont la circulation d'engins motorisés) y sont présents.

Ces panneaux ont été réalisés en collaboration avec la Communauté des Communes des Portes de Rosheim. La conception générale a été réalisée que par les conservateurs bénévoles du site (Charles Frey et Thierry Réminiac). La pose a été faite par la commune de Rosenwiller, aux trois entrées du site du Holiesel.

L'un des trois panneaux à l'entrée du Holiesel.
Photo : C. Frey - CSA



Visites guidées et sorties nature

Pour sensibiliser le public aux richesses de notre patrimoine naturel, quoi de mieux que d'aller voir par soi-même ? Les visites guidées et autres sorties nature permettent de découvrir ces trésors directement sur le terrain.

Visite pédagogique du Lycée agricole de Wintzenheim sur la Réserve Naturelle Régionale de Réguisheim

Le mercredi 10 janvier 2018, 16 élèves du Lycée agricole de Wintzenheim se sont rendus sur la RNR de Réguisheim. Guidés par le technicien référent de la réserve, les élèves ont découvert les écosystèmes alluviaux remarquables de ce site où l'Ill est encore une rivière avec une dynamique alluviale naturelle.



Découverte de la végétation des rives de cours d'eau par la classe du Lycée agricole de Wintzenheim
Photo : B. Schweitzer - CSA

Visite guidée de la RNR de Réguisheim pour la journée du patrimoine

Une cinquantaine de personnes ont visité les vergers et les rives de l'Ill de la Réserve Naturelle Régionale de Réguisheim à l'occasion de la journée du patrimoine en compagnie du maire de la commune et de Vincent Wolf, technicien référent du site au CSA.

Visite pédagogique et chantier nature du Lycée agricole de Wintzenheim sur la Réserve Naturelle Régionale de la Forêt d'Heiteren.

Une classe de 2nd en GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune) du Lycée de Wintzenheim a pu découvrir cette réserve naturelle en compagnie de L. Thiebaut, technicien référent du site. Cette visite aura permis de leur expliquer la gestion de la réserve et de préparer leurs prochains travaux pratiques qui ont pris la forme d'un chantier nature. Deux semaines plus tard, les élèves ont participé à l'entretien d'une clairière steppique en fauchant et coupant les ligneux en bordure de ce milieu.

Visite pédagogique et chantier nature du Lycée agricole de Rouffach

Juste avant les vacances de Noël, les élèves d'une classe de 1ères STAV (Sciences et Techniques de l'Agronomie et du Vivant) du Lycée agricole de Rouffach se sont rendus sur la Réserve Naturelle Régionale des collines de Rouffach (le Bollenberg) afin d'en apprendre plus sur les pelouses sèches et les méthodes de gestion de cet habitat particulier. La législation des RNR a également été abordée. Cette sortie était réalisée en amont d'un chantier nature réalisé par les élèves début 2019.

Les visites guidées des Réserves Naturelles Nationales

Chaque année, de nombreuses visites guidées sont organisées par le CSA sur les Réserves Naturelles Nationales rhénanes. Les gardes animateurs des réserves accueillent le public pour leur faire découvrir les particularités des milieux, de la faune et de la flore de ces réserves, témoins de la grande diversité qu'offrait le Rhin auparavant.

En 2018, ce sont **34 visites guidées** qui ont été organisées sur l'ensemble des 4 RNN qui ont regroupé **622 visiteurs** au total.



Diffusions et valorisation des données scientifiques et techniques

• Plan régional d'actions en faveur des Maculinea

Des fiches de présentation des espèces, à destination du grand public, des porteurs de projets et des services instructeurs ont été réalisées. Ces fiches indiquent les critères morphologiques, biologiques, écologiques ainsi que les aires de répartition et les menaces qui pèsent sur ces espèces. Ces fiches sont librement consultables et téléchargeables sur notre site internet.



Bilan sur les actions en faveur de la biodiversité sur les sites Natura 2000 du CSA

En 2018, un état des lieux de la réalisation des actions inscrites au DOCOB (Document d'Objectifs) du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch secteur 1 (Lauterbourg-Offendorf) a été effectué. L'objectif est de recenser les actions qui ont été réalisées dans le secteur et qui contribuent à la politique Natura 2000 depuis la validation du document d'objectifs. Pour cela, 73 personnes, soit 62 structures (collectivités, associations, etc.), ont été contactées lors de l'élaboration du bilan. Les 43 réponses obtenues ont permis de référencer 39 actions réalisées en faveur de l'environnement depuis la validation du DOCOB en 2007.

Le bras mort du Rhin «Rotenhammer» (commune de Seltz), comprise dans le périmètre Natura 2000 «Rhin Ried Bruche» secteur 1
Photo : A. Muller - CSA



Début de la mission Valorisation

Depuis mi-novembre 2018, un poste à temps complet a été créé sur les fonds propres de l'association sur les thématiques de la valorisation, des réseaux bénévoles et de la vie associative. Les objectifs de ce poste rejoignent ceux du plan d'action Bénévolat territoire, document décrivant les objectifs du CSA en terme de bénévolat et de vie associative. Des actions de valorisation, que ce soit auprès du grand public, des professionnels ou des autres associations, ont d'ores et déjà débutées en 2018 et se poursuivront en 2019. C'est le cas avec le rafraîchissement du site internet par exemple. La réalisation d'une série d'entretiens téléphoniques avec les conservateurs bénévoles du CSA a également été entreprise afin de mieux connaître les attentes et besoins de ces bénévoles, coeur de notre association. Ces projets vont être finalisés courant 2019 et la démarche va être poursuivie avec des interventions locales du CSA, des événements, des outils de communication... Deux volontaires en service civique se sont fortement impliqués dans ces missions.



Accompagner

L'Alsace est une région fortement peuplée et anthropisée et la protection de la nature ne peut se faire sans prendre l'humain et ses activités en considération. Afin d'améliorer au mieux cette cohabitation, le CSA s'est fixé comme objectif d'accompagner les structures, publiques ou privées, dont l'activité a un impact sur l'environnement.

Le Service d'Information Naturaliste (SIN)

Créé en 2013, le Service d'Information Naturaliste (SIN) est un outil qui vise à apporter des réponses ciblées, d'une part aux demandes d'information sur la biodiversité en Alsace qui nous parviennent d'horizons divers, et d'autre part à permettre l'accès du public à une information de qualité, périodiquement actualisée, sur le réseau des sites protégés et gérés par le CSA. Il s'agit d'un service associatif rendu à la collectivité.

Depuis sa création, le SIN bénéficie du soutien de la DREAL Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (pour les actions spécifiques concernant les zones humides).

En 2018, le SIN a :

- répondu à **94 sollicitations** d'informations émanant de différents groupes d'acteurs (associations, collectivités publiques, bureaux d'études...) et représentant un total de 217,5 heures de travail ;
- développé la base de données et le système d'information géographique (SIG) du CSA qui sont deux outils complémentaires essentiels pour le suivi et la gestion des sites, au cœur du SIN ;
- rédigé 3 articles pour les bulletins communaux d'Epfig et de Dachstein, et un article pour le bulletin de la SFOLA (Société Française d'Orchidophilie de Lorraine-Alsace) ;
- suivi l'avancement du SINP (Système d'Information sur la Nature et les Paysages), piloté par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire au plan national, en liaison avec la DREAL Grand Est.



Article paru dans le bulletin communal d'Epfig.
Rédaction : D. Schaeffer, conseiller municipal d'Epfig, avec l'appui du CSA



Les mesures compensatoires environnementales

Le Conservatoire des Sites Alsaciens est régulièrement sollicité par les Services de l'État et les maîtres d'ouvrages publics ou privés pour contribuer à la mise en œuvre du volet foncier des mesures compensatoires environnementales (MCE) prescrites aux maîtres d'ouvrages.

En mars 2012, l'État a précisé la doctrine « Éviter – Réduire – Compenser » et mis l'accent sur la priorité à l'évitement.

Le CSA intervient à deux niveaux dans le cadre des MCE. En amont du projet, lorsque l'État le sollicite, le CSA peut avoir une mission de conseil et proposer des opérations qui pourraient faire partie des mesures compensatoires du projet.

En aval, il peut contribuer à l'application des mesures compensatoires (plan de gestion, travaux de restauration, travaux d'entretien, suivis écologiques, animation foncière...).

Chaque projet de mesure compensatoire pour lequel le CSA est sollicité, est soumis à l'avis du Conseil scientifique et à l'approbation au cas par cas du Bureau.

Actuellement, le CSA intervient sur **16 sites** dans le cadre de MCE. Le CSA s'occupe notamment de MCE liées à l'extension de la ligne LGV Est, à l'extension de gravières ou à la création d'aménagements (route, ligne de tram, bâtiments...).



Reméandrage d'un cours d'eau dans le cadre des MCE de la LGV Est.

Photo : M. Durousseau - CSA

Programme Semences locales

Entre 2013 et 2015, le CSA, l'entreprise Nungesser et la Région Alsace se sont rapprochés afin de mettre en place le programme « semer local ». L'objectif était d'une part, de développer des semences locales issues des plantes sauvages présentes sur les sites CSA en respectant le cahier des charges végétal local développé par la fédération des conservatoires botaniques. D'autre part, contribuer à la mise en place d'une filière régionale d'espèces végétales afin de répondre aux besoins de restauration des sites dégradés.

Entre 2016 et 2018, le CSA a participé au programme expérimental « Enherbement écologiques avec des espèces sauvages et résistance au stress hydrique en viticulture ». Ce programme mené aux côtés du syndicat viticole de Westhalten et de l'INRA a permis la co-construction d'une liste d'espèces végétales retenues pour l'enherbement. En 2016 et 2017, le CSA a procédé aux récoltes de graines. Ces dernières ont été mis en culture par l'entreprise Nungesser d'abord sous serre puis en plein champs. En 2018, les parcelles de vigne ont été semées par le syndicat viticole en lien avec l'INRA pour l'établissement de l'itinéraire technique.

A partir de 2017, le parc naturel régional des Vosges du Nord a développé un programme de connaissance et de valorisation des milieux ouverts du massif des Vosges incluant la production de semences locales caractéristiques

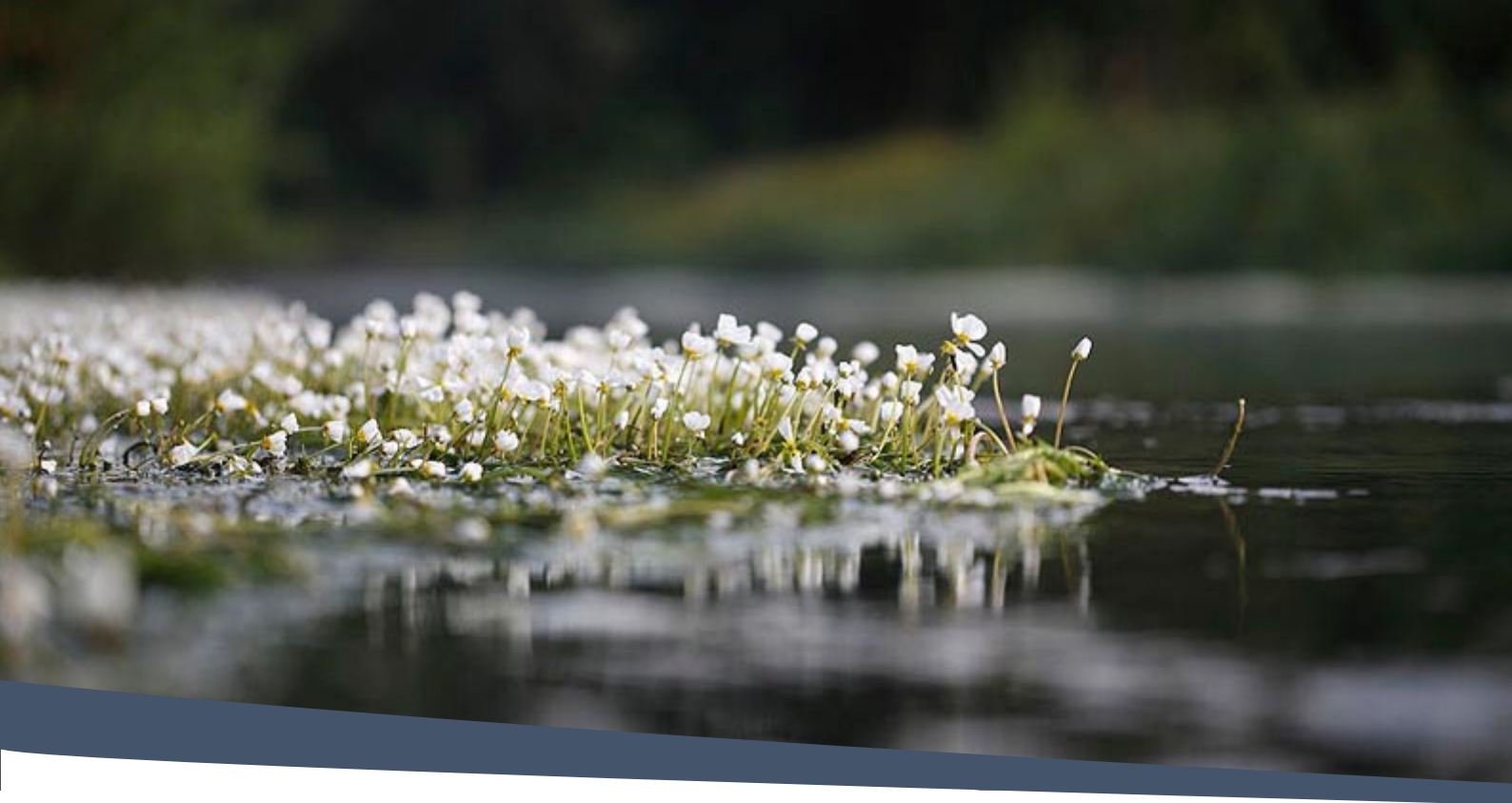
des prairies permanentes de ces montagnes. C'est ainsi que le CSA s'est vu confier la coordination scientifique de la collecte de graines. Malheureusement, peu de parcelles gérées par le conservatoire dans le massif vosgien permettent de répondre aux exigences du label végétal local et une seule espèce a pu être récoltée.

Au total, les deux programmes ont impliqué la récolte de **56 espèces** sur les sites du conservatoire. Certaines ont été développées par l'entreprise Nungesser et labélisées « Végétal local ».



Plantation de semences locales

Photo : CSA



Réseaux & Partenaires

Le Conservatoire des Sites alsaciens n'agit pas seul ! Au niveau local, nombreuses sont les structures qui agissent, d'une manière ou d'une autre, à la protection de l'environnement. La stratégie d'action du CSA, par la maîtrise foncière, permet une protection certaine sur le long terme et cette méthode vient souvent compléter les actions d'autres structures comme les autres associations alsaciennes. Des organismes professionnels peuvent également être partenaires du CSA lorsque leurs actions rejoignent nos objectifs de protection de la nature.

Au niveau national, il existe 29 Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) ainsi que la Fédération des CEN qui permettent de nombreux échanges d'informations, de méthodes, d'outils...

Le développement du partenariat

● Des partenariats pour les zones humides et la biodiversité

Le CSA s'est doté d'une nouvelle mission en 2018 avec le soutien de l'AERM et de la DREAL : la Mission Ingénierie pour les Zones humides et la Biodiversité. L'objectif prioritaire est de développer des projets partenariaux de restauration ou de renaturation des zones humides et de la biodiversité (programmation, montage, réalisation et suivi).

Ainsi, le CSA a souhaité développer des synergies d'actions pour la protection, la conservation et la restauration de zones humides avec deux organismes agissant au plus près de la gestion de l'eau et des zones humides (compétence GEMAPI) : le SDEA (Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement) Alsace-Moselle et l'EPAGE de la Largue.

Des rencontres du Président du CSA avec les Présidents du SDEA Alsace-Moselle et de l'EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) de la Largue, respectivement les 28 août et 15 octobre, ont acté le principe de mise en place des conventions de partenariat en 2019.

● Le développement du mécénat et des partenaires privés

Le mécénat est une démarche déjà réalisée de façon anecdotique par le CSA (chantiers nature avec des salariés d'entreprises, financements de publications par des sociétés...). Ce type de partenariat est en plein essor en France et de plus en plus d'entreprises cherchent à agir concrètement pour l'environnement afin de répondre aux exigences du public et de ses propres salariés. Une réflexion à ce sujet a été amorcée fin 2018 et se continuera en 2019 pour définir la stratégie et le cadrage éthique de cette nouvelle opportunité de financement.



Les partenaires du CSA

Des partenaires historiques :

5 partenaires historiques soutiennent les actions de protection et de gestion des sites du CSA :

- l'**Agence de l'Eau Rhin-Meuse** ;
- le **Département du Bas-Rhin** ;
- le **Département du Haut-Rhin** ;
- l'**Etat** ;
- la **Région Grand Est**.



Des partenaires pour des programmes d'action :

D'autres partenaires participent à des programmes d'actions plus précis :

- Partenariat avec **Electricité De France** pour la protection des milieux naturels rhénans : depuis 1987, Électricité de France (EDF) et le Conservatoire des Sites Alsaciens mènent des actions partenariales conjointes pour la conservation des milieux naturels rhénans sur le domaine hydroélectrique concédé et les propriétés privées d'EDF de l'île du Rhin haut-rhinoise entre Rosenau et Vogelgrun.

En 2002, le CSA et EDF signent une charte de partenariat pour la gestion conservatoire des milieux naturels des îles du Rhin qui se concrétise en 2004 par la mise à disposition au CSA via un bail civil de près de 800 ha de milieux naturels de l'île du Rhin.

Un entretien des pelouses sèches des sites de Vogelgrun, Fessenheim, Chalampé, Petit-Landau, Kembs et Rosenau est réalisé dans le cadre d'un contrat Natura 2000 pour la période 2017-2020. Une lutte contre le Solidage géant (*Solidago gigantea*), espèce invasive, est aussi effectuée sur les sites de Chalampé, Kembs et Rosenau.

En 2018, un suivi écologique de l'Astragale du Danemark (*Astragalus danicus*) et de l'Anémone sauvage (*Anemone sylvestris*), espèces à fort intérêts patrimoniaux, a montré la stabilité des populations sur les stations connues.

- Convention avec l'**Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre** (EOST) sur le site de La Soutte à Ottrott (67) où cet organisme réalise des mesures géophysiques.

- Partenariat avec l'**INRA, le Syndicat Viticole de Westhalten et Nungesser Semences** : contrat de recherche sur l'enherbement écologique du vignoble alsacien avec le soutien de la Région Grand Est.



Le CSA fait également parti de la vie de plusieurs organismes acteurs de l'environnement :

- **Bassin Rhin-Meuse :**

- Comité de Bassin et Bureau du Comité de Bassin (4 séances à Metz) : M. Durousseau
- Commission des milieux naturels aquatiques (2 séances à Metz) : M. Durousseau
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse : différentes séances de travail thématiques avec les services

- **CESER Grand Est**

Séances plénières, travaux en commissions, représentations auprès de divers organismes : F. Tondre, représentante titulaire du CSA.

- **Commissions départementales**

- Commissions des carrières du Bas-Rhin : T. Trautmann
- Commissions des sites nature paysage du Bas-Rhin : T. Trautmann

- **SAFER Alsace**

- Comité technique Haut-Rhin (3 réunions) : J.P. Zeiger
- Comité technique Bas-Rhin (3 réunions) : P. Pfeiffer

- **Réseau des gestionnaires de Réserves Naturelles Nationales**

Participation les 1 et 2 octobre 2018 au Séminaire des gestionnaires de Réserves Naturelles (La Bresse 88). Intervention de J.P. Irlinger, Conservateur des RNN Rhénanes « Espaces naturels gérés : quels partenariats agricoles ? ».

Réseau associatif régional et national

2 associations partenaires pour des sorties nature :

- La Société Botanique d'Alsace (SBA) : le 23 juin, une sortie de la SBA a été organisée sur le site du Sauermtten dans le Ried de l'Ill à Erstein. Gaëlle Grandet a accueilli et présenté le site et ses espèces remarquables aux participants.
- BUFO : plusieurs animations et sorties nature organisées par cette association d'herpétologie se sont déroulées en partenariat avec le CSA sur des sites protégés par notre association.



Participation du CSA à la vie associative :

Le CSA participe aux Conseils d'administration de **5** associations : l'ARIENA, l'Association Saumon Rhin, Au fil du Rhin, le CINE de Munchhausen et Odonat Grand Est.



Le Conservatoire est également membre de **2** Fédérations où il siège aux Bureaux, Conseils d'Administration et participe aux Assemblées Générales : la Fédération d'Alsace Nature et la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels.





Le réseau des Conservatoires

La **Fédération**, créée en 1988 par le Conservatoire des Sites Alsaciens, regroupe aujourd'hui **29** Conservatoires d'Espaces Naturels sur tout le territoire français.

Ce réseau actif permet des échanges d'informations sur des thèmes variés et communs à tous les Conservatoires. Cette mutualisation des connaissances et des techniques est permise notamment par l'organisation d'un congrès et de plusieurs séminaires de travail thématiques chaque année. Une valorisation des actions des CEN par des programmes nationaux est également organisée par la Fédération.

Vie du Réseau :

En 2018, le CSA a participé à plusieurs événements de la Fédération des CEN :

- le **Congrès national des Conservatoires d'Espaces Naturels**. Chaque année, un congrès est organisé par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels et le Conservatoire du territoire qui l'accueille. Il rassemble jusqu'à 600 participants, salariés et bénévoles des Conservatoires. Conférences techniques, tables-rondes, sorties, moments d'échanges et de convivialité constituent la base d'un programme qui permet d'échanger des informations, retours d'expérience, contacts... entre les membres des Conservatoires de toute la France. En 2018, ce congrès a eu lieu au Havre en Normandie du 3 au 6 octobre avec pour fil rouge le thème «De la source à l'estuaire, pour une gestion durable et partagée» et une délégation du CSA s'y est rendue.



- **3 Conférences techniques des Directeurs** et **1 Conférence technique financière** qui permettent de mutualiser et d'organiser les actions des CEN au niveau national sur différents sujets.

- **1 action de sensibilisation du public aux écosystèmes des mares : Fréquence Grenouille.**

Chaque année, la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels lance un programme de protection des amphibiens sur une période de plusieurs mois. De nombreuses animations, sorties, conférences... sont organisées dans toute la France pour sensibiliser le public à ces animaux si particuliers et à leur écologie.

Françoise Tondre, Vice-présidente du CSA est membre du Bureau de la FCEN en tant que Vice-Présidente. Elle a participé aux séances du conseil d'administration de la Fédération.

Le CSA participe également aux instances du Fond de dotation des CEN.

Les CEN du Grand Est :

Les 3 CEN de la Région Grand Est (CEN Champagne - Ardenne, CEN Lorraine et CSA) collaborent régulièrement afin de coordonner les actions de chacune des associations.

Le séminaire à Mittelwihr le 8 septembre 2018 en est un exemple. Bénévoles et salariés ont participé à des tables rondes et des ateliers afin d'échanger idées et avis sur différentes thématiques de travail comme la valorisation ou l'animation du réseau des bénévoles.

Séminaire de travail des CEN du Grand Est
Photo : CSA





Vie de l'association

Le Conservatoire des Sites Alsaciens est avant tout une association qui vit grâce à ses membres et ses bénévoles. C'est leur engagement et leur dynamisme qui nous permet, année après année, de préserver la nature grâce à des actions concrètes et des projets ambitieux. La vie de l'association touche également à l'équipe salariée qui mobilise quotidiennement ses compétences et son professionnalisme au service de la protection de la nature.

Le bénévolat au coeur du CSA

• Journée des Conservateurs bénévoles

Le 25 mai 2018 a eu lieu la journée des Conservateurs bénévoles. C'est un moment de rencontre et d'échange autour de ce rôle clé dans la gestion des espaces naturels protégés par le Conservatoire. La matinée a été consacrée à des échanges en salle tandis que l'après-midi, le beau temps aidant, une visite de la carrière de Lauw nouvellement acquise a été organisée.



Visite de la carrière de Lauw l'après-midi. Photo : CSA

• Les Conservateurs bénévoles

A l'issue de l'année 2018, le CSA compte **136 Conservateurs bénévoles**. Ces membres actifs du Conservatoire sont nommés responsables d'un ou plusieurs sites CSA. Ils permettent ainsi d'assurer la protection, la gestion, l'animation... de presque 80 % des sites du CSA !

5 nouveaux Conservateurs bénévoles ont été agréés par le Conseil d'Administration cette année :

Nom	Prénom	Date d'agrément	Site
Bruckert	Jean	24/03/2018	Lauw « Buchberg, Ancienne Carrière »
More	Elisa	07/07/2018	Pfetterhouse «Buchholtz»
Dor	Jean-Charles	10/10/2018	Wegscheid – Forêt des Volcans
Storl	Andréa	10/10/2018	Bossendorf «Unterliess»



Nom	Prénom	Date d'agrément	Site
Muller	Christiane	12/12/2018	Pfetterhouse «Gerschwiller»

On compte également 3 Conservateurs bénévoles agréés pour des sites supplémentaires :

Nom	Prénom	Date d'agrément	Site supplémentaire
Waeffler	Laurent	07/07/2018	Brumath « Lohgraben »
Herter	Chantal	12/12/2018	Obernai- Immerschenberg En binôme avec Alfred Stoll
Stoll	Alfred	12/12/2018	Obernai- Immerschenberg En binôme avec Chantal Herter

• Les chantiers nature

Comme chaque année, pour assurer la gestion et la protection des nombreux sites du CSA, **76 chantiers nature** ont été organisés. Concentrés en automne-hiver, ces chantiers sont ouverts à tous, petits et grands. Deux petites choses à apporter avec soi : sa motivation et sa bonne humeur !

Ratissage, taille, plantation de haies, nettoyage, arrachage d'espèces exotiques envahissantes... les travaux ont été très variés cette année. Organisés sur toute l'Alsace, les deux tiers sont localisés dans le Bas-Rhin et un tiers dans le Haut-Rhin.



Ratissage au Grasberg (Bergheim, 68)
Photo : JP. Zeiger - CSA



Taille et débardage au Holiesel (Rosenwiller, 67)
Photo : P. Goertz - CSA



L'équipe salariée du CSA

Deux nouvelles missions à partir de 2018 :

• Mission Ingénierie pour les Zones Humides et la Biodiversité

Le CSA s'est doté de cette nouvelle mission en 2018 afin de développer des partenariats favorables aux zones humides et pour maintenir les livrables (rapport d'activités, demandes de subventions, notes techniques, ...) et les échanges à un haut niveau qualitatif tout en respectant les échéances conventionnées. Son chef de projet opère en transversalité au niveau de l'équipe (Pôle technique, Pôle scientifique, Pôle financier et administratif).

• Mission Vie associative, Réseaux bénévoles et Valorisation

Depuis mi-novembre 2018, le CSA a investi dans la création d'une nouvelle mission qui poursuit plusieurs objectifs :

- l'animation de la vie associative, à la fois au sein de l'association (préparation de l'Assemblée Générale, valorisation des membres de l'association...) et entre associations (partenariats et conventions avec l'ARIENA, des associations naturalistes...);
- la gestion et l'animation des réseaux de bénévoles (définitions des différentes formes de bénévolat, « recrutement » de nouveaux bénévoles, valorisation du bénévolat, amplification des liens bénévole-CSA...);
- la valorisation des actions du CSA (développement d'outils de communication, présence à des événements locaux, organisation de manifestations...).

Départs 2018 :

- Gaëlle GRANDET après 18 années en tant que Responsable du Pôle Scientifique.
- Cécile TARTARE après 4 années en tant que Technicienne Protection et gestion d'espaces naturels référente pour les sites du secteur Bas-Rhin Nord.
- Mathilde POISSENOT après 11 mois en tant que Chargée d'études scientifiques dans les Réserves Nationales rhénanes.
- Romuald PRUVOST après 8 années en tant que Technicien Protection et gestion d'espaces naturels référent pour les sites et les Réserves Naturelles Régionales du secteur Haut-Rhin – Nord.

Arrivées 2018 :

Le lancement de nouveaux projets, la création de nouvelles missions et les départs et congés ont généré l'arrivée de nombreux collaborateurs au sein de l'association cette année. Cela représente une rotation d'un tiers de l'effectif salariée !

- Annaëlle MULLER depuis le 1er juillet en tant que Chargée de projets Animation Natura 2000 Rhin Ried Bruch.
- Victor SCHOENFELDER depuis le 1er juillet 2018 en tant que Chargé d'études scientifiques, pendant la durée du congé de maternité de Delphine SCHLAEFLIN.
- Angéline RIEGEL depuis le 9 juillet en tant que Chargée de projet Programme Régional d'Actions en faveur des Marais.
- David BANGRATZ depuis le 1er septembre en tant que Technicien Protection et gestion d'espaces naturels référent pour les sites du secteur Bas-Rhin Nord.
- Louis THIEBAUT depuis le 1er octobre en tant que Technicien Protection et gestion d'espaces naturels référent pour les sites et les Réserves Naturelles Régionales du secteur Haut-Rhin Nord.
- Victoria MICHEL depuis le 05 novembre 2018 en tant que Responsable de la Mission Scientifique et du Développement.
- Laura GRANDADAM depuis le 19 novembre 2018 en tant que Chargée de projet Vie associative, Réseaux bénévoles et Valorisation.



Stages et Services civiques

La transmission des savoirs et la formation de futurs professionnels est également un objectif du CSA. Ainsi, **10 stagiaires** et **4 services civiques** ont été accueillis sur des missions très variées tout au long de l'année.

Stagiaire	Maître de stage	Etudes	Sujet de stage	Durée
Emmanuelle CABRITA	Cécile TARTARE	1ère STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant)	Formation en milieu professionnel ; Contrats Natura 2000	1 mois
David BANGRATZ	Jean-Pierre IRLINGER	Bachelor Gestion et Valorisation Naturaliste 3ème année	Mise en œuvre de protocoles scientifiques dans les RNN Rhénanes	4 mois 1/2
Ophélie DUTERTRE	Gaëlle GRANDET	Etude d'ingénierie polytechnique – Génie de l'Aménagement	Contribution à la mise en œuvre des MCE LGV Est : suivis écologiques ; élaboration de 2 nouveaux plans de gestion	6 mois
Noémie EDEL	Romuald PRUVOST	1ère Bac Pro GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune)	Formation en milieu professionnel ; découverte de la gestion des sites	1 mois
Emile ESCHLIMANN	Cécile TARTARE et Michel DUROUSSEAU	1ère année Bachelor & BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature)	Projet Interreg Lauter	2 mois
Léa KIMMEL	Muriel DISS	2nd Pro GENR (Gestion des Espaces Naturels et Ruraux)	Formation en milieu professionnel ; découverte des RNN	3 semaines
Victor KLETHI	Richard PETER	2ème année Pro GENA	Formation en milieu professionnel ; découverte des RNN	2 semaines
Lucas LECHNER	Muriel DISS	2nd Pro GENR (Gestion des Espaces Naturels et Ruraux)	Formation en milieu professionnel ; découverte des RNN	1 semaine
Annaëlle MULLER	Gaëlle GRANDET	Master de l'Environnement, parcours Gestion durable de l'environnement 2ème année	Contribution à la mise en œuvre du PRA Maculinéa Volet Alsace	6 mois
Angéline RIEGEL	Pierre GOERTZ	BTSA GPN (Gestion et Protection de la Nature)	Déclinaison PRAM (Programme Régional d'Actions en faveur des Mares)	2 mois 1/2

Volontaire en Service Civique	Missions	Durée
Nicolas MASSON	Appui aux bénévoles pour la gestion courante des sites	6 mois
Anthony HUENTZ	Appui aux bénévoles pour la gestion courante des sites	6 mois
Manon BRUNSTEIN	Appui à la mise en œuvre du Programme d'Action Bénévolat-Territoires	6 mois 1/2
Thibault FORESTIER	Appui à la mise en œuvre du Programme d'Action Bénévolat-Territoires	6 mois 1/2



Equipe salariée

Direc

Michel DUROUS
Directeur

Mission Scientifique et Développement

Victoria MICHEL
Responsable



Michaël MOOCK
Chargé d'études



Delphine SCHLAEFLIN
Chargée d'études



Victor SCHOENFELDER
Chargé d'études



Annaëlle MULLER
Chargée d'études



Angéline RIEGEL
Chargée d'études
PRAM



Mission Réserves Naturelles Nationales

Jean-Pierre IRLINGER
Responsable



Sandrine D'AMBRUOSO
Secrétaire



Muriel DISS
Garde animatrice



Richard PETER
Garde animateur



Mission ingénierie Zones humides et biodiversité

Luc DIETRICH
Chef de projet



Mission Vie associative, Réseaux bénévoles et Valorisation

Laura GRANDADAM
Chargée de projet





tion

SEAU



**Mission Animation foncière
& gestion des sites**

Siège

Gilles GRUNENWALD
Technicien



Louis THIEBAUT
Technicien



Vincent WOLF
Technicien



Offendorf

Pierre GOERTZ
Technicien



David BANGRATZ
Technicien



**Mission
Administrative et
financière**

Brigitte WALTER
Responsable



Myriam TOMASZYK
Secrétaire comptable



Véronique CHEVRIER
Secrétaire



Sandrine D'AMBRUOSO
Secrétaire





Activités statutaires du CSA en 2018

- 1** Assemblée Générale le samedi 21 avril 2018 à Soultz-les-Bains
- 4** Conseils d'administration : samedi 24 mars 2018 à Rosheim
samedi 7 juillet 2018 à Wittelsheim
mercredi 10 octobre 2018 à Colmar
mercredi 12 décembre 2018 à Colmar
- 12** Bureaux à la maison de l'Agriculture biodynamique à Colmar.
- 1** journée annuelle des Conservateurs bénévoles : samedi 26 mai 2018 à Lauw.
- 1** réunion du Conseil scientifique le 23/11/2018 pour la validation des plans de gestion.
Les membres de ce Conseil sont également régulièrement consultés par échanges de courriels.

Le Conseil d'Administration du CSA se compose de deux collèges. Le premier collège désigne les membres du CSA élus lors de la dernière élection de l'Assemblée Générale le 22/04/2017, il s'agit du Bureau dont voici la composition en 2018 :

Président : Frédéric DECK
Vice-présidente : Françoise TONDRE
Vice-Présidente : Marie-Odile WALDVOGEL
Trésorier : Jean-Pierre MAIZIERE
Trésorier adjoint : Jean-Marie LETTERMANN
Secrétaire : Paul PFEIFFER
Secrétaire adjoint : Daniel RUDLER
Chargé des sites : Charles FREY (jusqu'en novembre 2018)
Chargé des sites adjoint : Christian DURR
Administrateurs : Frédérique BERTANI (jusqu'en mai 2018)
Andrée BUCHMANN
Théo DIETRICH
Claude ECKHARDT
Marc JANUS
Jacques THIRIET
Patrick WASSMER

Le deuxième collège est composé des représentants désignés par les membres de droit dont voici la composition en 2018 :

Département du Bas-Rhin		Département du Haut-Rhin	
Marcel BAUER	Vice président du Département du Bas-Rhin	Emilie HELDERLE	Conseillère Départementale du Haut-Rhin
Nathalie ERNST	Présidente de la Commission Départementale du Bas-Rhin	Pierre VOGT	Conseiller Départemental du Haut-Rhin, Président de la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse



Fédération Alsace Nature	
Maurice WINTZ	Administrateur
Jean-Louis LICHTENAUER	Administrateur
Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace	
Gabrielle CLAERR-STAMM	Présidente de la Fédération
Bernard LICHTLE	Vice-Président de la Fédération
Région Grand Est	
Denise BUHL	Conseillère régionale, Maire de Metzeral
Bernard GERBER	Conseiller régional, Maire de Holtzwihr

Association des Maires du Haut-Rhin	
Guy RICHARD	Maire de Wegscheid
Association des Maires du Bas-Rhin	
Richard STOLTZ	Maire de Munchhausen
Association des Communes Partenaires du CSA	
Esther SITTLER	Ancien Sénateur du Bas-Rhin, Maire de Herbsheim
Présidents d'honneur	
Daniel DASKE	
Patrick FOLTZER	
Claude KIEFFER	
Théo TRAUTMANN	

Les représentants des services sont également invités au Conseil d'administration :

Conservatoire des Sites Alsaciens : Michel DUROUSSEAU, Directeur

Pierre GOERTZ, Représentant du Personnel

Département du Bas-Rhin : Sébastien KERN, Direction de l'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement

Département du Haut-Rhin : Eric LEVASSEUR, Directeur de l'environnement et de l'agriculture

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement : Laurent DARLEY, DREAL Adjoint

Direction Régionale des Affaires Culturelles : Anne MISTER, Directrice régionale

Région Grand Est : Christian BLUM, Direction de l'Environnement et de l'Aménagement du Conseil Régional d'Alsace

Agence de l'Eau Rhin-Meuse : Corinne PELOUIN-HADRANE, Adjointe au Directeur des Aides et de l'Action Territoriale

Cheffe du service territorial Rhin supérieur et Ill

Commissaire aux Comptes : Nicolas QUERO – commissaire aux comptes BDO IDF

Le Conseil scientifique en 2018

Le Conservatoire des Sites Alsaciens, par la nature de ses actions, est régulièrement confronté à des questions scientifiques. Si l'association s'est dotée d'une équipe salariée qualifiée dans ce domaine, certaines questions nécessitent la consultation d'experts dans des domaines variés. Le Conseil scientifique réunit donc des experts d'horizons très différents qui permettent d'apporter des éléments supplémentaires et de valider les grandes orientations scientifiques du CSA.

Dans le même esprit, des correspondants scientifiques sont régulièrement consultés pour des questions scientifiques



pointues.

Conseillers scientifiques du CSA	
Jean-Michel BICHAIN	Malacologie
Christophe BRUA	Entomologie, Président du Conseil scientifique
Jean-Marie HOLDERBACH	Archéologie
Gérard HOMMAY	Mammalogie
Sylvain HUGEL	Entomologie
Jean-Pierre REDURON	Botanique

Correspondants scientifiques du CSA	
Jean-Pierre BERCHTOLD	Botanique
Jean-Pierre BIBER	Ornithologie
David ESCHBACH	Dynamique fluviale Hydrogéomorphologie
Jean-Claude GALL	Géologie
Edmond HEROLD	Ecologie générale Botanique Mammalogie Ornithologie
Patrick LAURENT	Mycologie
Serge MULLER	Botanique
Alain PIERNE	Botanique (Orchidacées et Ptéridophytes)
Laurent SCHMITT	Dynamique fluviale Hydrogéomorphologie
Jacques THIRIET	Herpétologie
Antoine WAECHTER	Ecologie générale Ecologie du Paysage Mammalogie Ornithologie
Antoine WAGNER	Malacologie

Le siège du CSA déménage !

Après 25 années dans la Maison de Blodelsheim à l'Ecomusée, le CSA va transférer son siège social et ses bureaux à Cernay, dans les anciens bâtiments de la Communauté de Communes de Thann dont il est le nouveau propriétaire.

Cet important changement a mobilisé tous les salariés du siège, ainsi que les membres du Bureau depuis le printemps 2018. L'acte de vente a été signé fin décembre 2018 et le déménagement aura lieu durant le mois d'avril 2019.

Il s'agit d'un investissement conséquent du CSA qui permet à l'équipe salariée d'avoir un lieu de travail fonctionnel, agréable et adapté aux besoins actuels et futurs avec des locaux techniques annexes pour les véhicules de service, le matériel d'intervention sur les sites et leur maintenance.

L'adresse du siège est désormais :
Conservatoire des Sites Alsaciens
3 rue de Soultz
68700 CERNAY

Vues sur l'arrière de la maison
et sur les locaux techniques.
Photo : CSA





Bilan financier

Les comptes annuels au 31 décembre 2018 qui vous sont présentés ont été contrôlés par le cabinet BDO France - Ile de France.

Il s'agit de la société de commissariat aux comptes que nous avons accréditée en assemblée générale et qui certifie, conformément à la loi « Sapin » nos comptes annuels.

Le bilan présente, après répartition du résultat de l'exercice, un total de **5 380 257 €**.

Le compte de résultat de l'exercice dont le total des produits est de **1 758 213 €** dégage un excédent de **54 146 €**.

Faits marquants de l'exercice :

- Achat d'un ensemble immobilier au 3 rue de Soultz à CERNAY :

Le 28 décembre 2018, signature de l'acte notarié relatif à l'acquisition du siège de l'association au 3 rue de Soultz 68700 CERNAY :

- Terrain bâti 3 rue de Soultz à Cernay : **135 530 €** (20% du coût d'acquisition du bien) : acquisition en pleine propriété de la parcelle section 43 n° 119/28 d'une contenance de 34 ares et 83 ca
- Bâtiments : 3 rue de Soultz à Cernay : **542 120 €** (80% du coût d'acquisition du bien)

- Activité foncière :

- l'acquisition en pleine propriété de **20,5431 ha** mérite de figurer parmi les faits marquants
- le financement conséquent par les souscriptions mérite qu'on y apporte une attention particulière : le besoin en financement en 2018 est quasi équivalent à 3 années de collecte de souscriptions, en conséquence il conviendra de poursuivre activement les campagnes de souscription

La valeur totale des terrains acquis en 2018, hors frais de notaire est de **186 572 €**. Les frais relatifs à ces acquisitions s'élèvent à **25 161,55 €**. Le coût global de ces acquisitions s'élève à **211 733,55 €**.

Le financement de ces terrains est assuré comme suit :

- les souscriptions : **96 033,95 €**
- les subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse : **115 699,60 €**

- Equipe salariée du Conservatoire des Sites Alsaciens :

- Nouvelle Mission Ingénierie pour les Zones Humides et la Biodiversité largement soutenue par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.
- Embauche d'un chargé d'études RNN dans le cadre du programme animation de l'AERM afin de progresser dans l'avancement de la rédaction des plans de gestion.
- Embauche d'un CDD pour la mise en œuvre de programmes spécifiques (mares).
- Embauche d'un CDD Chargée de projet Vie associative, Réseaux Bénévoles et Valorisation sur projet associatif.
- Mouvements de personnel en 2018 : au courant du 2ème semestre de l'exercice écoulé, du changement ! 4 départs pour raisons personnelles, 7 arrivées.

- Actif immobilisé : Investissements réalisés au titre des moyens techniques de fonctionnement :

- Matériel et outillage : débroussailleuses, barre de coupe : pour un montant de **3 617,90 €**
- Matériel de transport : véhicule et remorque : pour un montant de **23 292,86 €**
- Matériel informatique : ordinateurs de bureau : pour un montant de **2 150,04 €**



L'Actif circulant correspond au matériel de vente en stock, aux créances dont 1 558 190 € de subventions à recevoir, et aux disponibilités.

Subventions à recevoir au titre de 2018 : **977 478 €**

Antérieur : **610 711 €** principalement FEADER/DREAL au titre des contrats Natura 2000 et AERM

Les disponibilités, s'élèvent à **698 986 €**.

Les fonds propres regroupent les fonds associatifs, les réserves, les droits des copropriétaires et les subventions d'investissements renouvelables.

Enfin les dettes représentent au total **1 408 248 €**, dont l'emprunt contracté pour le financement de l'acquisition pour 343 000 €, dont les autres dettes 338 229 € concernent l'acompte RFF, et les produits constatés d'avance 333 669 € correspondant aux subventions 2017-2018 (N2000-AERM : programmes pluriannuels & RGE investissement) et à des fonds employés au fur et à mesure (partenariats et MCE).

Le compte de résultat 2018 :

Le résultat de l'exercice se solde par un excédent de **54 146,36 €**.

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation et la réalisation du projet associatif :

Excédent de l'exercice : montant total :	54 146,36 €	-> 54 146,36 € excédent d'exploitation de l'exercice
Affectation de l'excédent d'exploitation de l'exercice :	54 146,36 €	-> 16 546,36 € fonds de réserve général -> 16 000,00 € fonds de réserve investissement -> 30 000,00 € Projet associatif action de valorisation, de communication et promotion du CSA -> - 8 400,00 € Reprise projet associatif action de valorisation, de communication et promotion du CSA
Réalisation d'un projet associatif :	334 650,00 €	-> 300 000,00 € reprise sur projet associatif acquisition foncière d'envergure et/ou opération immobilière pour un nouveau siège de l'association -> 34 650,00 € reprise sur fonds de réserve investissement -> dotation valeur du patrimoine intégré à hauteur de 334 650 €

Proposition d'affectation de l'excédent de 54 146,36 € : affectation au fonds de réserves général pour un montant de **16 546,36 €** et au fond de réserve pour investissements à hauteur de **16 000,00 €** aux projets associatifs pour un montant de **21 600,00 €** (projet associatif action de valorisation, de communication et de promotion du CSA : dotation 30 000 € et reprise 8 400 € à hauteur de la réalisation de l'action en 2018).

• Pour mémoire en 2017 le conseil d'administration avait validé l'affectation du PRODUIT « EXCEPTIONNEL » de l'exercice 2017 : **331 082,41 €** : Legs contrat d'assurance vie.

- Premières opérations d'entretien du site de Ribeauvillé, objet du legs ;
- Projet associatif acquisition foncière d'envergure et/ou opération immobilière pour un nouveau siège de l'association ;

• Le 28/12/2018, le Conservatoire des Sites Alsaciens a réalisé l'opération d'acquisition du siège pour un coût total de **677 650 €** financés à hauteur de **343 000 €** par un prêt : il est proposé de procéder aux reprises des projets associatifs suivants :

- Reprise du projet associatif acquisition foncière d'envergure et/ou opération immobilière pour un nouveau siège de l'association à hauteur de **300 000 €** ;
- Reprise du fonds de réserve pour investissements à hauteur de **34 650 €**.



Les salaires, charges et assimilés constituent le poste de dépenses le plus important (**57,8%**) de nos charges.

Les subventions d'exploitation représentent **83,11 %** des recettes, elles illustrent le partenariat avec l'ensemble de nos partenaires publics.

Les souscriptions d'acquisition sont directement inscrites au bilan. En 2018, les **10%** n'ont pas été prélevés sur les souscriptions pour être affectés aux frais liés à la gestion de ces souscriptions et en conséquence non comptabilisés en produit l'année de leur versement.

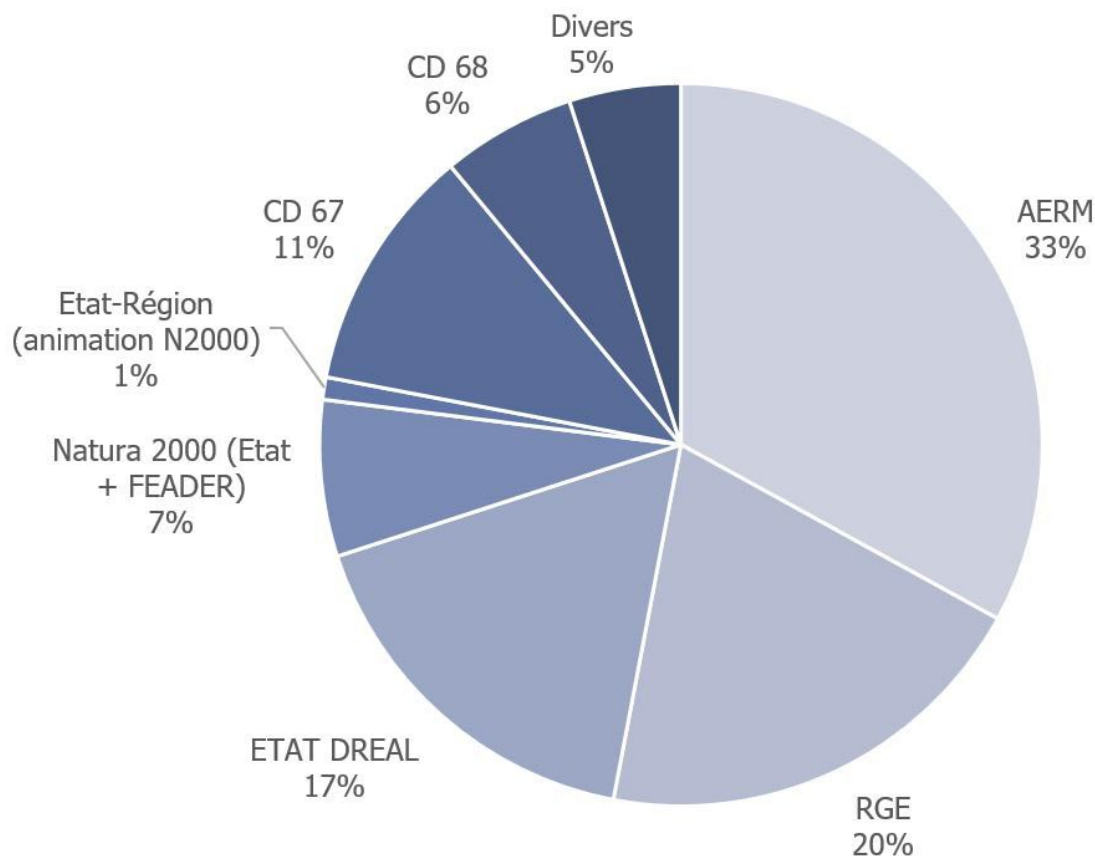
Il est fait une distinction entre la partie utilisée et la partie à utiliser. Il a été considéré que la partie non utilisée (**179 290 €**) correspond à des fonds assortis à une condition : la réalisation de l'objet de la souscription, ce qui explique le reclassement dans les fonds avec droit de reprise. Il reste au passif du bilan, la partie des souscriptions ayant financé les terrains (**678 620 €**). La partie ayant financé les frais d'acquisition est rapportée au compte de résultat en produits.

Les autres produits **83 103 €** correspondent à des mesures compensatoires pour l'environnement (MCE) et à des opérations de partenariat (partenariat avec EDF-Rhin pour la protection des milieux naturels Rhénans).

Les produits financiers **4 412 €** sont en net diminution en rapport avec les comptes à terme échus fin 2017 dont les taux rémunérateurs progressifs étaient à un niveau plus élevé que les intérêts servis à l'heure actuelle.

Les subventions attribuées en 2018 :

Quelle que soit leur nature, elles sont inscrites en comptabilité, dès réception de l'arrêté d'attribution.



Dans le compte de résultat, les subventions d'exploitation s'élèvent à **1 461 286 €**.



Les souscriptions reçues en 2018 et cumuls à fin 2018 :

Les souscriptions et les apports pour la réalisation des acquisitions constituent un axe prioritaire de notre association. En 2018, le Conservatoire a collecté, spécifiquement pour la maîtrise foncière, au total, **32 720 €**, en souscriptions d'acquisitions réparties comme suit et **1 805 €** en don affecté aux actions pour le site des Rohrmatten à Sélestat.

Le tableau ci-après précise les répartitions par thématique, pour l'exercice écoulé et à titre indicatif le cumul depuis la mise en place de la méthode de gestion des collectes de souscription.

	Parts d'acquisitions en 2018
Ried	80,00 €
Vergers	5 000,00 €
Vergers : Lixhausen	
Vergers : Balgau	
Hautes-Vosges	4 000,00 €
Marais Bassins potassiques	
Collines calcaires	2 360,00 €
Collines calcaires : Bouxwiller	
Régio Natura (SRN)	
SRN : partenaires divers	
SRN : Purge de droits	
Heckeland	
Wurmberg	40,00 €
Berentzwiller	
Zones humides	5 360,00 €
Pelouses sèches	
Site à intérêt archéologique et géologique	480,00 €
Opération annuaires	
Partenariat Coop	
Sans thématique particulière	15 400,00 €
Total :	32 720,00 €
Don affecté Rohrmatten	1 805,00 €
Collecte totale :	34 525,00 €

L'année 2018 se situe à un bon niveau en matière de souscriptions du public car **34 525 €** (contre 34 520 € en 2017 et 30 520 € en 2016) de souscriptions ont été collectés.

Les souscriptions ont contribué au financement de l'activité foncière du Conservatoire à hauteur de **45,35 %**



L'équipe professionnelle :

L'effectif de l'association en 2018 est de **18,89 ETP** (alors qu'il était compris entre 17 et 18 salariés de 2011 à 2017). Les mouvements dans l'équipe professionnelle en 2018 ont été développés dans les faits marquants de l'exercice.

Le bénévolat – Contributions volontaires :

Pour conclure ce rapport, il convient de souligner le bénévolat très actif que développent les conservateurs, les naturalistes et les nombreuses personnes qui participent à nos chantiers et à nos activités.

Les informations collectées -probablement sous évaluées- donnent une estimation de l'ordre de **16 064 heures de bénévolat**, dont environ 2/3 sont générées par les activités sur les sites.

Les abandons de frais sont évalués à **2 843 €**.

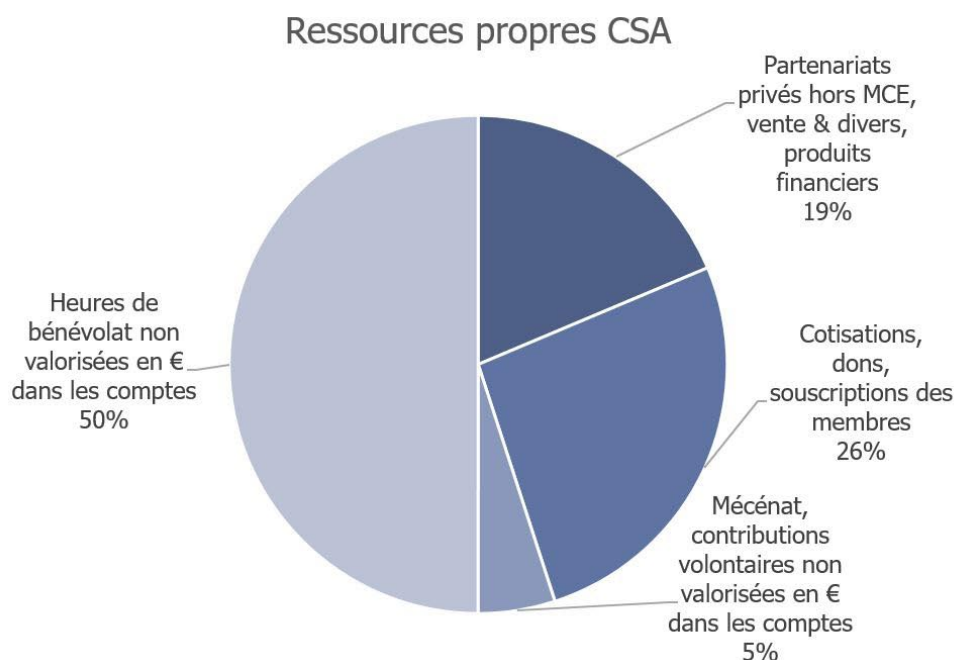
Les dons en nature non valorisés : loyer Offendorf : **15 000 €**

Les ressources propres :

Les informations indiquées ci-dessus, dans le chapitre bénévolat – contributions volontaires, ne sont pas valorisées dans les comptes.

La valorisation des heures de bénévolat au SMIC chargé s'élèverait à **180 000 €**. Ainsi, l'ensemble de ces informations financières non valorisées se monterait à environ **198 000 €**.

Les ressources propres ainsi rétablies (illustration ci-dessous) s'élèvent à **360 000 €**.



Vous pouvez retrouver plus de détails dans le rapport financier complet téléchargeable sur notre site internet.

Contacts :

Siège et Direction

**3 rue de Soultz
38700 CERNAY
Tél. : 03 89 83 34 20**

Antenne Bas-Rhin

**1 rue des Ecoles
67850 OFFENDORF
Tél. : 03 89 83 34 10**

**Mail : contact@conservatoire-sites-alsaciens.eu
Site internet : www.conservatoire-sites-alsaciens.eu**



Le CSA est aussi sur Facebook. Rejoignez nous !

Directeur de la Publication : Frédéric Deck
Rédaction : CSA
Conception graphique et réalisation : Laura Grandadam - CSA
Crédit photo : CSA

